

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1884.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1881 est basé sur un effectif moyen de 45,098 hommes et de 8,949 chevaux.

L'effectif moyen qui a servi de base au Budget de 1880 était de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

Il y a donc pour 1881 une augmentation de 5 hommes (1 médecin principal de 2^e classe et 4 commis du génie).

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1881, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 306,100 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire	fr. 77,600 »
Produit de la vente des chevaux de réforme et des poulains.	110,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	28,000 »
Produit du loyer du domaine de la Guerre, pêche des fossés, etc.	70,000 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie	500 »
Produit de la vente des cartes de l'Institut cartographique militaire	10,000 »
Remboursements divers	10,000 »
SOMME ÉGALE	fr. 306,100 »

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1881 s'élèvent comme il suit :

Dépenses ordinaires et permanentes. fr. 44,103,960 »	} 44,284,500 »
Dépenses extraordinaires et temporaires. 130,540 »	
Le crédit général voté pour 1880 se monte à	44,162,700 »
Le Budget de 1881 présente une augmentation de . . . fr.	91,800 »

Cette différence provient notamment :

1^o De quelques augmentations de crédit demandées pour améliorer la position de certains officiers du service de santé, et surtout des pharmaciens et des vétérinaires. (*Voir plus loin la note qui concerne l'article 9.*)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Du remaniement qui a été opéré dans le nombre des journées d'hôpital et dans la répartition de ces journées entre les diverses armes, ainsi que de l'augmentation du prix de la journée d'hôpital, résultant des améliorations qui ont été introduites dans le régime alimentaire et hygiénique des malades. (*Voir plus loin la note qui concerne l'article 10.*)

3° D'une augmentation de crédit qui est demandée pour le service pharmaceutique. (*Voir plus loin la note qui concerne l'article 11.*)

4° Des crédits demandés pour faire face aux frais d'administration et d'instruction des diverses écoles instituées dans l'armée. (*Voir plus loin la note qui concerne le chapitre IV.*)

5° D'un supplément de crédit demandé pour l'état-major particulier du génie, par suite de la création d'une troisième direction des fortifications. (*Voir plus loin la note qui concerne l'article 15.*)

Les sommes qui ont été comprises au Budget de 1880 pour l'année bissextile, ont été supprimées au Budget de 1881, et ont été portées en déduction des augmentations de crédit demandées pour ce dernier exercice.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1881 et ceux portés aux articles correspondants du Budget de 1880.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
6	Traitement de l'État-major général	"	415 10
7	Id. id. des provinces et des places . . .	"	42 50
8	Id. du service de l'intendance	"	25 80
9	Id. id. de santé des hôpitaux	11,204 90	"
10	Nourriture et habillement des malades, entretien des hôpitaux .	82,500 "	"
11	Service pharmaceutique	50,000 "	"
12	Traitement et solde de l'infanterie	"	4,587 96
13	Id. id. de la cavalerie	"	17,545 90
14	Id. id. de l'artillerie	"	6,378 "
15	Id. id. du génie	9,976 09	"
16	Id. id. du bataillon d'administration	"	5,594 48
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de Guerre	"	20,000 "
22	Pain et viande. { Litt. a. Pain fr. 5,781 98 Litt. b. Viande 6,725 52	10,505 50	"
23	Fourrages en nature	"	19,720 05
24	Casernement des hommes	"	558 87
55	Dépenses imprévues	"	15 85
Totaux . fr.		164,276 49	72,476 49
Reste augmentation nette. . fr.		91,800 "	

Les différences indiquées ci-dessus sont expliquées et justifiées dans les

NOTE PRÉLIMINAIRE.

notes ci-après qui concernent les divers articles du Budget auxquels elles se rapportent.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Diminution.	fr.	<u>413 40</u>
---------------------	-----	---------------

provenant de la suppression de la somme portée au Budget de 1880 pour l'année bissextile (243 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Diminution.	fr.	<u>42 50</u>
---------------------	-----	--------------

provenant de la suppression de la somme portée au Budget de 1880 pour l'année bissextile (23 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Diminution.	fr.	<u>23 80</u>
---------------------	-----	--------------

provenant de la suppression de la somme portée au Budget de 1880 pour l'année bissextile (14 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation nette.	fr.	<u>11,294 90</u>
-----------------------------	-----	------------------

Lors de la discussion du Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1880, plusieurs membres de la Législature ont vivement insisté pour que le Gouvernement examine avec bienveillance les observations qu'ils avaient déjà présentées antérieurement, au sujet de la position de certains officiers

NOTE PRÉLIMINAIRE.

du service de santé, et notamment des pharmaciens et des vétérinaires, dont la carrière est actuellement limitée au rang de major et dont le cadre organique ne comprend qu'un seul officier de ce rang dans chacun de ces deux services.

L'étude de cette question a amené le Département de la Guerre à reconnaître que ces observations sont en partie fondées, et qu'il y a lieu de porter au Budget de 1881, quelques augmentations de crédit destinées, savoir :

1° A créer un nouvel emploi de médecin principal de 2^e classe qui sera placé en permanence au Camp de Beverloo, pour y diriger le service sanitaire qui a une grande importance ;

2° A donner au pharmacien principal (lorsqu'il comptera trois ans de grade de major) le rang de lieutenant-colonel et le titre de pharmacien en chef ;

3° A élever deux pharmaciens de 1^{re} classe au rang de major en leur donnant le titre de pharmacien principal ;

4° A donner à l'inspecteur vétérinaire (lorsqu'il comptera trois ans de grade de major) le rang de lieutenant-colonel et le titre de vétérinaire en chef ;

5° A élever deux vétérinaires de 1^{re} classe au rang de major, en leur donnant le titre de vétérinaire principal.

Le tableau ci-après donne le détail des augmentations et des diminutions de crédit proposées à l'article 9 du Budget.

(Les augmentations de crédit qui concernent les deux nouveaux vétérinaires principaux sont portées aux articles 13 et 14). (*Troupes de cavalerie et d'artillerie.*)

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1° Diminution provenant de la suppression de la somme portée au Budget de 1880, pour l'année bissextile : 3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c.		5 10
2° Augmentation provenant de la création d'un nouvel emploi de médecin principal de 2 ^e classe, dont le traitement annuel est de fr. 7,100 »		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ pour médicaments 55 50	7,064 50	
3° Augmentation provenant de l'élévation du rang et du traitement du pharmacien principal, savoir :		
Le traitement du pharmacien en chef sera de fr. 6,500 »		
— du pharmacien principal était de 5,500 »		
Soit en plus 1,000 »		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ pour médicaments 5 »	995 »	
A REPORTER fr.	9,850 50	5 10

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
REPORT. fr.	9,850 50	5 10
4 ^e Augmentation provenant de l'élévation du rang et du traitement de deux pharmaciens de 1 ^{re} classe, savoir :		
Le traitement de deux pharmaciens principaux à 5,100 francs sera de. fr. 10,200 »		
— de deux pharmaciens de 1 ^{re} classe à 4,200 francs était de. fr. 8,400 »		
Soit en plus. 1,800 »		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 9 »	1,791 »	»
5 ^e Augmentation provenant de l'élévation du rang et du traitement de l'inspecteur vétérinaire, savoir :		
Le traitement du vétérinaire en chef sera de fr. 6,500 »		
— de l'inspecteur vétérinaire était de 5,500 »		
Soit en plus 1,000 »		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 5 »	995 »	»
6 ^e Augmentation du crédit affecté à l'indemnité de vivres de campagne, pour le médecin principal placé au camp de Beverloo (438 francs) et pour arrondir le chiffre de l'article 9 du Budget.	454 50	»
TOTAUX. fr.	11,500 »	5 10
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	11,294 90	

ART. 10. — *Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.*

Augmentation. fr. 82,500 »

Le nombre de journées d'entretien des militaires malades traités dans les hôpitaux militaires et les hospices civils, est porté aux Budgets antérieurs (depuis 1874) au chiffre de 630,500 journées, ce qui correspond à 1782 hommes présents dans les hôpitaux, pendant l'année entière (1) ou à environ $4\frac{2}{3}$ p. % (2) de l'effectif moyen compris au Budget, pour les sous-officiers et soldats des corps de troupe.

Le tableau ci-dessous, qui a été établi pour les 15 dernières années (1863 à 1877) indique le nombre *réel* des journées de traitement dans les hôpitaux, ainsi que la proportion pour cent du nombre de militaires malades sur l'effectif organique des troupes, et démontre que le nombre de journées de traitement, prévu à l'article 10 du Budget, n'est jamais atteint.

(1) $\frac{630500}{355}$ journées = 1782 hommes présents aux hôpitaux pendant l'année entière.

(2) L'effectif moyen des sous-officiers et soldats est de 41321 hommes.

$$41321 \text{ hommes} : 1782 \text{ malades} : 100 : x = 4\frac{2}{3} \text{ p. \%}$$

JOURNEES DE TRAITEMENT A L'HÔPITAL.						NOMBRE PROPORTIONNEL DE MALADES.				Observations.
ANNÉES.	NOMBRE RÉEL.			NOMBRE prévu au Budget	En moins que LE NOMBRE prévu au Budget.	ANNÉES.	Effectif moyen compris au Budget pour les sous-officiers et soldats	Nombre moyen de malades en traitement pendant l'année entière.	Proportion p. % du nombre de malades sur l'effectif moyen.	
	Hôpitaux militaires.	Hospices civils.	Total.							
1865	479,979	10,055	490,014	600,000	109,986	1865 .	55,524	1,542	57 ² p. %	Moyenne des trois premières années : 58 ¹ p. %.
1864 .	491,261	10,048	501,309	600,000	98,691	1864 .	55,525	1,575	56 ⁶	
1865 .	478,899	11,156	490,055	600,000	109,945	1865 .	55,526	1,548	57 ⁹	
1866 .	448,098	10,520	458,618	600,000	141,382	1866	55,526	1,256	55 ⁵	
1867 .	421,144	8,500	429,644	600,000	170,356	1867	55,526	1,177	53 ¹	
1868 .	436,881	7,901	444,782	600,200	155,418	1868 .	57,326	1,219	52 ⁶	
1869 .	426,987	8,725	435,710	600,200	164,490	1869 .	57,391	1,194	51 ⁸	
1870 .	458,089	15,277	471,366	600,200	128,834	1870 .	57,376	1,291	54 ⁵	
1871 .	456,010	17,655	473,665	600,200	126,537	1871 .	57,376	1,298	54 ⁷	
1872 .	575,579	12,669	586,048	600,200	214,152	1872 .	57,910	1,058	27 ⁹	
1873 .	557,151	6,759	563,910	600,200	256,290	1873 .	57,910	942	21 ⁸	Moyenne des trois dernières années : 256 p. %.
1874 .	545,750	9,566	555,316	650,500	297,184	1874 .	40,455	908	22 ⁸	
1875 .	567,770	13,985	581,755	650,500	268,745	1875 .	41,521	1,046	25 ⁵	
1876 .	569,656	14,714	585,770	650,500	266,730	1876 .	41,521	1,049	25 ⁴	
1877 .	577,764	13,738	591,502	650,500	258,998	1877 .	41,521	1,075	26 ⁶	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que les chiffres donnés dans ce tableau prouvent clairement que, depuis quelques années, l'état sanitaire des troupes s'est beaucoup amélioré.

On voit en effet que, de 1875 à 1877, le nombre de journées de traitement dans les hôpitaux présente une diminution moyenne de plus de 100,000 journées par an (1) sur le nombre de journées constaté de 1863 à 1865, bien que l'effectif moyen des troupes soit aujourd'hui beaucoup plus élevé qu'il ne l'était alors.

On peut en conclure que les observations critiques qui sont encore quelquefois dirigées contre le régime alimentaire et hygiénique des troupes, ne sont, heureusement, pas fondées.

Les 650,500 journées d'hôpital prévues à l'article 10 du Budget étaient encore calculées pour l'exercice 1880 comme aux Budgets antérieurs, à raison de 89 centimes par journée, bien que, depuis assez longtemps, le renchérissement des vivres, des combustibles, etc., ait fait monter le coût de la journée d'entretien bien au delà de ce taux.

Mais comme le nombre réel de journées d'hôpital a toujours été de beaucoup inférieur au nombre qui était prévu au Budget, le Département de la Guerre a pu, jusqu'en 1877, faire face aux dépenses résultant de l'élévation du prix de la journée, non-seulement sans dépasser les limites du crédit alloué à l'article 10, mais en laissant disponibles sur ce crédit des sommes souvent considérables.

Le tableau ci-après donne, pour les quinze dernières années, un aperçu de cette situation

	En 1865	490,014	
(1) Nombre réel de journées .	— 1864.	501,309	
	— 1865.	490,055	
TOTAL.	1,481,378	moyenne des trois années : 493,793 jours	
Nombre réel de journées .	En 1875	384,755	
	— 1876.	383,770	
	— 1877.	391,502	
TOTAL.	1,157,027	moyenne des trois années : 385,676 jours	
	DIFFÉRENCE en moins.		108,117 jours

Ce qui correspond à environ 300 hommes en moins dans les hôpitaux, pendant l'année entière.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	CRÉDITS alloués au Budget.	SOMMES dépensées.	RELIQUATS transférés à d'autres articles ou annulés à la clôture du Budget.	Observations.
1863	574,750 »	519,720 01	55,029 99	
1864	574,750 »	507,557 71	67,192 29	
1865	574,750 »	474,501 28	100,248 72	
1866	574,750 »	510,551 70	64,198 21	
1867	574,750 »	444,197 77	130,552 23	
1868	544,500 »	488,211 51	56,288 49	
1869	544,500 »	457,614 04	86,885 96	
1870	719,500 »	717,827 85	1,672 15	Un crédit supplémentaire de 175,000 francs a été alloué pour l'exercice 1870.
1871	558,698 »	558,604 19	95 81	Un crédit supplémentaire de 200 francs a été alloué pour l'exercice 1871.
1872	558,498 »	494,559 44	45,958 56	
1873	558,498 »	528,624 95	9,873 05	
1874	582,500 »	547,955 51	34,544 49	
1875	582,500 »	575,055 79	7,444 21	
1876	582,500 »	529,486 27	53,013 73	
1877	582,500 »	564,525 74	17,974 26	

En rapprochant le montant de la dépense annuelle du nombre réel de journées d'hôpital, on trouve comme il suit le prix de revient de la journée d'entretien, pendant les quinze dernières années :

ANNÉES.	NOMBRE de journées d'hôpital.	SOMMES dépensées.	PRIX de revient de la journée d'entretien.	Observations.
1863	490,014 »	519,720 01	Fr. c. cc. 1 06 06	
1864	501,509 »	507,557 71	1 01 20	
1865	490,055 »	474,501 28	» 96 82	
1866	458,418 »	510,551 79	1 11 35	
1867	429,644 »	444,197 77	1 05 38	
1868	444,782 »	488,211 51	1 09 76	
1869	455,710 »	457,614 04	1 05 02	
1870	471,366 »	717,827 85	1 52 28	
1871	475,665 »	558,604 19	1 15 71	
1872	586,048 »	494,559 44	1 28 09	
1873	545,910 »	528,624 95	1 53 71	
1874	555,516 »	547,955 51	1 55 03	
1875	581,755 »	575,055 79	1 50 63	
1876	585,770 »	529,486 27	1 57 07	
1877	591,502 »	564,525 74	1 44 19	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les détails qui précèdent démontrent que les deux éléments sur lesquels le Département de la Guerre a basé jusqu'à présent le calcul du crédit alloué au Budget, pour l'entretien des militaires malades dans les hôpitaux, ne sont plus en rapport avec la situation actuelle et que, pour présenter les choses sous leur véritable aspect, il faut, d'une part, *diminuer le nombre* des journées d'hôpital prévues à l'article 10 du Budget, et d'autre part, *augmenter le prix* de la journée d'entretien.

Le Département de la Guerre pense qu'en tenant compte des faits qui ont été constatés depuis la réorganisation de 1874, on peut admettre qu'à moins de circonstances extraordinaires, telles qu'épidémies, événements de guerre, etc., la proportion du nombre de malades, sur l'effectif organique des troupes, peut être évaluée à un maximum de $2\frac{5}{4}$ p. %, ce qui correspond, en chiffres ronds, à 415,000 journées d'hôpital par an, ou à 1,140 hommes présents aux hôpitaux pendant l'année entière.

Comme les journées d'hôpital, qui forment la base du crédit porté à l'article 10 du Budget, sont déduites des articles 12, 13, 14, 15 et 16, affectés à la solde des troupes des diverses armes, il faut établir la quote-part de chaque arme dans la répartition de ces journées.

Si l'on calculait cette quote-part *uniformément*, à raison d'environ $2\frac{5}{4}$ p. % de l'effectif organique de chaque arme, on trouverait les résultats suivants (chiffres arrondis) :

ART. 12. Infanterie . .	Effectif organique.	9,553,415	journées $2\frac{5}{4}$ p. %	= 257,000	journ.
— 13. Cavalerie . .	—	2,073,200	—	57,200	—
— 14. Artillerie . .	—	2,868,900	—	79,000	—
— 15. Génie . . .	—	507,550	—	14,000	—
— 16. B ^{on} d'admin ^{on} .	—	277,400	—	7,800	—
TOTAUX : Effectif organique.		15,060,265	journées $2\frac{5}{4}$ p. %	= 415,000	journ.

Mais cette répartition ne serait pas conforme aux données que l'expérience fournit, *sur le nombre proportionnel des malades* envoyés aux hôpitaux, par les corps de troupe des différentes armes.

Les statistiques tenues au Département de la Guerre ont permis de dresser le tableau ci-après, qui indique, *par arme*, le nombre de journées d'hôpital constaté pendant les années 1875, 1876 et 1877.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ARMES.	HOPITAUX MILITAIRES ou HOSPICES CIVILS.	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOPITAL.				MOYENNE de trois années.	Nombre proportionnel DE JOURNÉES, par année calculant sur 415,000 journées par an au lieu de 385,291.	
		1875.	1876.	1877.	Total.		Chiffres exacts.	Chiffres arrondis.
Infanterie	H. militaires . . .	228,795	225,805	221,862	699,494	235,165	251,144	251,100
	H. civils. . . .	8,046	8,867	8,119				
Cavalerie	H. militaires . . .	64,285	65,551	77,269	210,712	70,257	75,655	75,700
	H. civils. . . .	1,052	1,136	1,419				
Artillerie	H. militaires . . .	61,189	65,165	65,508	201,544	67,115	72,200	72,500
	H. civils. . . .	4,807	4,505	4,172				
Génie	H. militaires . . .	9,108	11,951	10,516	51,561	10,520	11,551	11,500
	H. civils. . . .	24	154	28				
Bataillon d'admin ⁿ .	H. militaires . . .	4,057	4,371	4,225	12,761	4,254	4,582	4,600
	H. civils. . . .	56	52	"				
TOTAUX pour l'année . .		581,419	585,555	590,018	1,165,872	585,291	415,000	415,000
Militaires détenus, etc. H. militaires .		140	107	414	661	220		
Pensionnés provisoirem ^t . H. militaires.		196	128	170	494	165		
TOTAUX		581,755	585,770	591,502	1,157,027	585,676		

Proportion p. % par arme du nombre des malades sur l'effectif organique.

ARMES.	POUR LA MOYENNE DES ANNÉES 1875 A 1877.			En calculant sur 415,000 journées par an au lieu de la moyenne de 385,291 journées.		
	Effectif organique. — Nombre de journées.	Nombre de journées d'hôpital.	Proportion p. %.	Effectif organique. — Nombre de journées.	Nombre de journées d'hôpital.	Proportion p. %.
Infanterie	9,535,415 :	235,165 ::	100 : x = 2 ⁸⁹	9,535,415 :	251,100 ::	100 : x = 2 ⁸⁹
Cavalerie	2,075,200 :	70,257 ::	100 : x = 5 ³⁹	2,075,200 :	75,700 ::	100 : x = 5 ⁶⁵
Artillerie	2,868,900 :	67,115 ::	100 : x = 2 ³⁴	2,868,900 :	72,500 ::	100 : x = 2 ⁵³
Génie	507,550 :	10,520 ::	100 : x = 2 ⁰¹	507,550 :	11,500 ::	100 : x = 2 ²⁵
Bataillon d'admin ⁿ .	277,400 :	4,254 ::	100 : x = 1 ³⁵	277,400 :	4,600 ::	100 : x = 1 ⁶⁶
TOTAUX ET MOYENNES.	15,060,265 :	585,291 ::	100 : x = 2 ⁵⁶	15,060,265 :	415,000 ::	100 : x = 2 ⁷³

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau qui précède démontre qu'il y a des différences très-sensibles, entre les diverses armes, sous le rapport du nombre de malades envoyés aux hôpitaux, proportionnellement à l'effectif organique de ces armes.

Le tableau ci-après fait ressortir ces différences, par la comparaison du nombre de journées d'hôpital de chaque arme, calculé uniformément d'après la moyenne générale de 2 $\frac{3}{4}$ p. % de l'effectif, avec le nombre de journées calculé d'après les faits qui ont été observés en 1875, 1876 et 1877.

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES D'HÔPITAL.		DIFFÉRENCES.		Observations.
	Calculé uniformément à raison de 2 $\frac{3}{4}$ p. % de l'effectif organique.	Calculé d'après les faits qui ont été observés de 1875 à 1877.	En moins que la moyenne générale de 2 $\frac{3}{4}$ p. %.	En plus que la moyenne générale de 2 $\frac{3}{4}$ p. %.	
Infanterie	257,000	251,400	5,600	"	
Cavalerie	57,200	75,700	"	18,500	
Artillerie	79,000	72,500	6,700	"	
Génie	14,000	11,500	2,700	"	
Bataillon d'administration.	7,800	5,000	3,200	"	
TOTAUX	415,000	415,000	18,500	18,500	

Après avoir exposé les modifications qu'il y a lieu d'introduire au Budget de 1881, en ce qui concerne le nombre de journées d'hôpital, il reste à déterminer le prix de la journée et à régler en conséquence le chiffre du crédit à porter à l'article 10 du Budget.

On a vu plus haut, dans le tableau qui indique les prix de revient de la journée d'entretien pendant les quinze dernières années, que la moyenne de ce prix pour l'année 1877 a été d'environ fr. 1 44 c.

En calculant à ce taux les 415,000 journées d'hôpital qui vont être portées à l'article 10 du Budget, le crédit à demander s'élèverait à 597,600 francs, chiffre qui ne s'éloigne pas beaucoup de celui qui est alloué au Budget depuis la réorganisation de 1874 (582,500 francs).

Mais il faut tenir compte des améliorations notables qui ont été introduites, depuis le 1^{er} janvier 1878, dans le régime alimentaire et hygiénique des hôpitaux militaires, par le nouveau règlement d'administration de ces établissements.

Ces améliorations se sont traduites — naturellement — par une augmentation de dépenses, qui a nécessité :

Pour 1878, un crédit supplémentaire de fr. 80,000 »
 Pour 1879, un transfert de 85,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette situation se représentera encore pour l'exercice 1880 et il est désirable que pour l'avenir le crédit à porter au Budget soit suffisant pour assurer le service des hôpitaux militaires.

Le crédit de l'article 10 du Budget de 1881 a donc été calculé comme il suit :

413,000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux à fr. 1 60 c ^s	fr.	664,000	»
623 journées environ, de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.		1,000	»
TOTAL		fr.	665,000
Le crédit alloué au Budget de 1880 est de.		582,500	»
Soit pour 1881 une augmentation de		fr.	82,500

ART. 11. — *Service pharmaceutique.*

Augmentation.	fr.	50,000	»
-----------------------	-----	--------	---

Depuis plusieurs années, le crédit porté à l'article 11 du Budget ne suffit plus pour couvrir les dépenses du service pharmaceutique.

Les crédits supplémentaires ou les transferts qui ont dû être demandés, pour combler le déficit que présentait cet article, se sont élevés, savoir :

Pour l'exercice 1877 : crédit supplémentaire de.	fr.	45,000	»
» 1878 : »		40,500	»
» 1879 : »		50,000	»

L'augmentation de dépenses qui s'est produite dans ce service est considérable; elle est due principalement aux causes détaillées ci-après :

1° A la consommation des médicaments, qui s'est notablement accrue dans ces derniers temps, surtout pour le service extérieur des hôpitaux, c'est-à-dire pour les officiers, les pensionnés et les veuves d'officiers;

2° A l'introduction dans la liste des médicaments de certaines substances nouvelles, d'un prix assez élevé, mais d'une efficacité incontestable et dont on fait un grand usage;

3° A l'augmentation de prix de quelques substances médicamenteuses;

4° A l'extension donnée au service sanitaire confié à des médecins et des pharmaciens civils, dans les garnisons occupées par les écoles régimentaires.

Il est hors de doute que, pour l'exercice 1880, un crédit supplémentaire ou un transfert assez élevé devra encore être demandé à la Législature, et il convient d'éviter le renouvellement de ces demandes, en portant au Budget la somme nécessaire pour assurer le service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

Le remaniement qui a été opéré à l'article 10 du Budget, en ce qui concerne les journées d'hôpital, dont le nombre total a été réduit de 650,500 à 415,000 (soit une diminution de 235,500 journées) doit exercer son influence sur les articles du Budget qui sont affectés à la solde des troupes des diverses armes, puisque le montant des journées d'hôpital est déduit des crédits qui sont alloués à ces articles.

La diminution du nombre de ces journées doit donc avoir pour conséquence de faire augmenter les crédits portés aux articles 12 à 16 du Budget, puisque les déductions à faire sur ces crédits vont porter sur un nombre de journées moins élevé qu'auparavant.

Dans le remaniement que ces articles du Budget ont dû subir de ce chef, le Département de la Guerre a tenu compte de l'augmentation de solde qui a été accordée en 1879 aux caporaux, brigadiers et soldats, afin de déterminer pour chaque arme le taux moyen auquel doivent être calculées maintenant les journées d'hôpital, ainsi que les journées de vacance et de congé, dont le montant est déduit des crédits nécessaires pour la solde des troupes.

Ce taux moyen, qui a toujours été basé sur la solde des caporaux, brigadiers et soldats, c'est-à-dire sur la solde de la grande majorité des hommes auxquels s'appliquent les journées d'hôpital et de congé, a été porté comme il suit au Budget de 1881, savoir :

Pour l'infanterie à 64 centimes au lieu de 61 centimes.

» la cavalerie à 87	»	»	84	»
» l'artillerie à 77	»	»	75	»
» le génie à 75	»	»	66	»

Les augmentations de crédit portées au chapitre IV, par suite de la réduction du nombre des journées d'hôpital, sont du reste compensées en grande partie par la diminution qui provient de l'augmentation du nombre et du taux des journées de vacance et de congé.

Le Budget de 1881 comprend, en ce qui concerne les crédits affectés au traitement et à la solde des troupes, une augmentation qui est demandée pour faire face aux frais d'administration et d'instruction des diverses écoles instituées dans l'armée, savoir :

Infanterie : École d'enfants de troupe.

» » de volontaires.

Cavalerie : » d'équitation.

Artillerie : » de tir.

Ces frais ont été prélevés jusqu'à présent sur les masses des corps de troupe (masse des recettes et dépenses imprévues, masse d'écurie, etc.), mais par suite de l'extension considérable qui a été donnée dans ces derniers temps

NOTE PRÉLIMINAIRE.

aux établissements d'instruction de l'armée, les dépenses se sont accrues dans une proportion telle qu'elles ne sont plus en rapport avec les ressources que présentent ces masses.

Ces dépenses ont donc été portées aux articles 12, 15 et 14 du Budget de 1881, avec l'espoir que la Législature les admettra, comme elle a admis, par amendement au Budget de 1880, celles qui ont été proposées pour l'école de tir et de perfectionnement de l'infanterie.

Les augmentations et les diminutions de dépenses portées au chapitre IV, sont détaillées dans les tableaux qui suivent (art. 12 à 16 du Budget).

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Diminution nette fr. 4,587 96

provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1° Diminution provenant de la suppression des sommes portées au Budget de 1880 pour l'année bissextile, savoir :		
Solde des sous-officiers et soldats. fr. 10,908 76		
Supplément du corps de discipline et de correction . . . 47 40		
254 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c'. . . 451 80		
		20,587 96
2° Augmentation provenant des crédits nouveaux, demandés pour faire face aux frais d'administration et d'instruction des écoles instituées dans l'armée, savoir :		
École de volontaires 5,500 »		»
École de tir et de perfectionnement fr. 4,500 »		
A déduire la somme allouée au Budget de 1880. 5,000 »	1,500 »	»
École d'enfants de troupe. fr. 9,500 »		
A déduire la somme allouée au Budget de 1880. 800 »	8,700 »	»
3° Augmentation provenant de la diminution du nombre des journées d'hôpital, savoir :		
En 1880 : 408,700 journées à 61 c' fr. 249,507 »		
En 1881 : 251,100 journées à 64 c' 160,704 »	88,605 »	»
4° Diminué en plus sur les journées de vacance et de congé, savoir :		
En 1881 : environ 562,509 journées à 64 c' fr. 360,006 21		
En 1880 : environ 445,415 journées à 61 c'. 271,705 21	»	88,505 »
TOTAUX. fr.	104,505 »	108,690 96
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		4,587 96

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Diminution nette. fr. 17,543 90

provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1° Diminution provenant de la suppression des sommes portées au Budget de 1880, pour l'année bissextile, savoir :		
Solde des sous-officiers et soldats. fr. 5,661 30		
Masse d'entretien du harnachement. 455 60		6,096 90
2° Augmentation provenant d'un crédit nouveau demandé pour faire face aux frais d'administration et d'instruction de l'école d'équitation.	18,000 "	"
3° Augmentation provenant de l'élévation du rang et du traitement d'un vétérinaire de 1 ^{re} classe, savoir :		
Le traitement d'un vétérinaire principal sera de. . . . fr. 5,100 "	"	"
— — — — — de 1 ^{re} classe était de 4,600 "		
SOIT EN PLUS. fr. 500 "		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments. 2 50	497 50	"
4° Augmentation provenant de la diminution du nombre des journées d'hôpital, savoir :		
En 1880 : 95,500 journées à 84 c ^t fr. 78,572 "		
En 1881 : 75,700 journées à 87 c ^t 65,859 "	12,515 "	"
5° Diminué en plus sur les journées de vacance et de congé, savoir :		
En 1881 : environ 65,556 journées à 87 c ^t fr. 56,842 50		
En 1880 : environ 55,571 journées à 84 c ^t 44,852 "		12,010 50
<i>Charges extraordinaire et temporaire</i>		
6° Diminution provenant de la suppression de 6 capitaines commandants <i>instructeurs</i> , dont le traitement a été porté aux Budgets antérieurs par mesure transitoire :		
Le nombre de ces officiers est actuellement réduit à deux et l'on peut prévoir qu'en 1881 cette charge sera entièrement éteinte :		
6 capitaines commandants instructeurs à 5,100 francs fr. 50,600 "		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments. 155 "		50,447 "
TOTAL. fr.	51,010 50	48,554 40
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.	17,543 90	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution nette. fr. 6,378 »

provenant, savoir :

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1 ^{re} Diminution provenant de la suppression des sommes portées au Budget de 1880 pour l'année bissextile, savoir :		
Solde des sous-officiers et soldats	7,599 92	
38 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^{ts}	64 60	
Masse d'entretien du harnachement	215 48	
		7,878 »
2 ^o Augmentation provenant de l'élévation du rang et du traitement d'un vétérinaire de 1 ^{re} classe, savoir :		
Le traitement d'un vétérinaire principal sera de fr.	5,100 »	
— — — de 1 ^{re} classe était de	4,600 »	
Soit EN PLUS	500 »	
A déduire 1/2 p. ‰ pour médicaments	2 50	
	497 50	
3 ^o Augmentation provenant d'un crédit nouveau demandé pour faire face aux frais d'administration et d'instruction de l'École de tir de l'artillerie	700 »	
4 ^o Augmentation provenant de la diminution du nombre des journées d'hôpitaux, savoir :		
En 1880, 125,900 journées à 75 c ^{ts}	90,447 »	
En 1881, 72,500 journées à 77 c ^{ts}	55,671 »	
	34,776 »	
5 ^o Diminué en plus sur les journées de vacance et de congé, savoir :		
En 1881, environ 153,306 journées à 77 c ^{ts}	118,046 19	
En 1880, environ 114,485 — à 75 c ^{ts}	85,572 69	
		34,473 50
TOTAUX fr.	55,975 50	42,551 50
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		6,378 »

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation nette. fr. 9,976 09

Un arrêté royal du 13 décembre 1879, n° 5538, a créé une troisième direc-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tion des fortifications, par le dédoublement de la première direction établie à Anvers.

Cette mesure, qui a dû être prise pour alléger le travail trop considérable qui incombait à la première direction, par suite de la construction des nouveaux forts, occasionne une augmentation de dépenses :

1° Pour les frais de bureau du nouveau directeur;

2° Pour les frais de bureau de plusieurs commandants du génie, dont le service a reçu dans ces derniers temps une plus grande extension;

3° Pour la création de quatre nouveaux emplois de commis du génie, attendu que le nombre des employés de cette catégorie n'est plus en rapport avec l'étendue du service du génie.

Le tableau ci-dessous donne le détail des augmentations et des diminutions de crédit proposées à l'article 15 du Budget :

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1° Diminution provenant de la suppression des sommes portées au Budget de 1880, pour l'année bissextile, savoir :		
Solde des sous-officiers et soldats fr. 1,361 01		
37 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c. 63 90		1,323 91
2° Augmentation sur les frais de bureau, savoir :		
Pour la troisième direction des fortifications fr. 1,400 »		
Pour quelques commandants du génie. 1,950 »	3,350 »	»
3° Augmentation provenant de la création de quatre emplois de commis du génie, savoir :		
2 commis principaux de 2 ^e classe à 2,100 francs fr. 4,200 »		
2 commis de 1 ^{re} classe à 1,800 francs 3,600 »	7,800 »	»
4° Augmentation provenant de la diminution du nombre des journées d'hôpital, savoir :		
En 1880 : 22,300 journées à 66 centimes fr. 14,718 »		
En 1881 : 11,500 journées à 75 centimes 8,475 »	6,243 »	»
5° Diminué en plus sur les journées de vacance et de congé, savoir :		
En 1881 : environ 25,695 journées à 75 centimes fr. 19,271 72		
En 1880 : environ 19,908 journées à 66 centimes 13,178 72	»	6,093 »
TOTAUX	17,393 »	7,416 91
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	9,976 09	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Diminution. fr. 3,594 48

provenant, savoir :

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1 ^o Diminution provenant de la suppression de la somme portée au Budget de 1880 pour l'année bissextile, savoir :		
Solde de sous-officiers et soldats.	»	994 48
2 ^o Diminution provenant de l'augmentation du nombre de journées d'hôpital, savoir :		
En 1881 : 4,600 journées à fr. 1 10 c ^o fr. 5,060 »		
En 1880 : 2,500 journées à fr. 1 10 c ^o 2,550 »	•	2,550 »
3 ^o Diminué en plus sur les journées de vacance et de congé, savoir :		
En 1881 : environ 4,172 journées à fr. 1 10 c ^o fr. 4,589 70		
En 1880 : environ 4,109 journées à fr. 1 10 c ^o 4,519 70	»	70 »
SOIT UNE DIMINUTION DE	•	5,594 48

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre.*

Diminution. fr. 20,000 »

provenant, savoir :

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1 ^o Augmentation des traitements de quelques fonctionnaires et employés de l'état-major et du service intérieur (litt. a).	5,200 »	»
2 ^o Augmentation des traitements de quelques membres du corps enseignant (litt. b).	2,975 »	»
3 ^o Diminution sur le crédit alloué pour la solde des élèves (litt. c) par suite de la réduction apportée au nombre des élèves qui seront admis à l'École militaire en 1880 et 1881	•	28,175 »
TOTAUX.	8,175 »	28,175 »
RESTE DIMINUTION NETTE.		20,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation nette { Littera a. Pain. . fr. 3,781 98 } fr. 10,505 50
 » b. Viande. . 6,723 52 }

provenant, savoir :

Litt. a. — *Pain.*

1° Diminution provenant de la suppression de la somme portée au Budget de 1880, pour l'année bissextile, savoir : 40,989 journées à 18 c.

2° Augmentation provenant de la diminution du nombre des journées d'hôpital, savoir :

235,500 journées à 18 c.

3° Diminué en plus sur les journées de vacance et de congé, savoir :

En 1881 environ 810,952 journées à 18 c. 145,971 50

En 1880 environ 637,452 journées à 18 c. 114,741 50

TOTAUX. fr.

RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.

EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
	7,578 02
42,500 "	"
"	51,230 "
42,500 "	58,608 02
5,781 98	

Litt. b. — *Viande.*

1° Diminution provenant de la suppression de la somme portée au Budget de 1880 pour l'année bissextile, savoir : 40,989 journées à 52 c.

2° Augmentation provenant de la diminution du nombre des journées d'hôpital, savoir :

235,500 journées à 52 c.

3° Diminué en plus sur les journées de vacance et de congé, savoir :

En 1881 environ 810,952 journées à 52 c. 259,504 64

En 1880 environ 637,452 journées à 52 c. 205,984 64

TOTAUX. fr.

RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.

EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
	15,116 48
75,560 "	"
"	55,520 "
75,560 "	68,656 48
6,723 52	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Diminution. fr. 19,720 05

provenant, savoir :

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1 ^o Diminution provenant de la suppression des sommes portées au Budget de 1880 pour l'année bissextile, savoir :		
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
4,187 rations fortes à fr. 1 65 c.	fr. 6,908 55	
4,140 rations légères à fr. 1 50 c.	6,225 50	
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
12 rations légères à fr. 1 50 c.		18 "
2 ^o Diminution provenant de la suppression de 12 chevaux d'officiers, portés aux Budgets antérieurs comme mesure transitoire, pour 6 capitaines instructeurs, qui n'existeront plus en 1881, savoir :		
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
4,380 rations légères à fr. 1 50 c.		6,570 "
TOTAUX. fr.		19,720 05
SOIT UNE DIMINUTION NETTE. fr.		19,720 05

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Diminution. fr. 358 87

provenant de la suppression des sommes portées au Budget de 1880 pour l'année bissextile.

CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Diminution. fr. 13 85

pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,
J. LIAGRE.

(358)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1881, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cents francs* (44,254,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 25.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 25 (fourrages en nature) et vice-versà, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1881, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1882.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1880.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

J. LIAGRE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1881.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	475,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	191,000 »	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	55,000 »	»	
5	Dépôt de la Guerre et institut cartographique militaire	40,000 »	150,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,000 »	»	1,457,000 »
7	— des provinces et des places	505,000 »	»	
8	— du service de l'intendance	258,000 »	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	502,200 »	»	1,152,200 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	605,000 »	»	
11	Service pharmaceutique.	185,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,524,500 »	»	24,579,000 »
13	— de la cavalerie	5,771,000 »	»	
14	— de l'artillerie.	5,506,000 »	»	
15	— du génie	1,299,600 »	»	
16	— du bataillon d'administration	677,900 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER fr.		27,511,200 »	150,000 »	27,661,200 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,511,200 »	150,000 »	27,661,200 »
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	233,600 »	»	278,400 »
18	Dépenses d'administration	42,800 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 »	»	1,107,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,041,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 »	»	1,460,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,802,800 »	»	15,458,400 »
23	Fourrages en nature.	4,751,500 »	»	
24	Casernement des hommes	715,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	818,500 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	43,978,555 »	150,000 »	44,128,555 »

POUR L'EXERCICE 1881.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	45,978,535 »	150,000 »	46,128,535 »
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	110,460 »	540 »	111,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,945 »	»	14,945 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	46,105,960 »	150,540 »	46,256,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1880.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

J. LIAGRE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR 1881.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1880, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
<i>A. — Frais de guerre et de défense.</i> Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870). Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.) Loi du 27 mai 1877. { Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés. { Ouvrages de défense des forts du bas Escaut. Loi du 18 août 1878. { Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe. { Complément et amélioration de l'artillerie Achèvement des forts de Merxem, de Zwynndrecht et de Gruybeke. (Loi du 5 juin 1878.)	2,150,000 » 205,000 » 782,000 » 1,800,000 » 5,000,000 » 7,500,000 » 2,200,000 »	571,767 69 1,722 45 545,796 72 142,401 40 1,957,672 25 5,516,065 46 805,177 51
<i>B. — Bâtiments militaires.</i> Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers, et établisse- ment dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.) Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879.) Construction par l'État des bâtiments destinés au casernement des troupes à Saint-Nicolas. (Loi du 2 août 1879.)	750,000 » 4,000,000 » 5,000 »	7,208 20 1,785,308 86 5,000 »
TOTAUX.fr.	22,572,000 »	10,576,120 32

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1881.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{os} DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	"	Traitement du Ministre fr.	21,000 "	"
2	"	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 157,700 "	191,000 "	"
		— des huissiers, messagers et gens de service. 53,300 "		
3	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000 "	16,000 "	"
		— aux sous-officiers — — — — — 6,000 "		
: Matériel.				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000 "	55,000 "	"
		Chauffage et éclairage. 15,000 "		
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000 "		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
Dépôt de la Guerre.				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000 "		
Institut cartographique militaire.				
5	b.	Charges ordinaires et permanentes.		
		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, etc. fr. 5,000 "	26,000 "	
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000 "		
Charges extraordinaires et temporaires.			40,000 "	150,000 "
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000 "		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .			325,000 "	150,000 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 »	21,000 »	»	»	
	191,000 »	191,000 »	»	»	
	16,000 »	16,000 »	»	»	
2	55,000 »	55,000 »	»	»	
	190,000 »	190,000 »	»	»	
	475,000 »	475,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		État-major général.			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9 56	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18 54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 »		
				395,100 »	
		27 90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,975 50		
				395,124 50	
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2 6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 »		
		4 8	Généraux-majors en service actifs sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 »		
				70,240 »	
		6 14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 351 20		
				69,888 80	
a.			TOTAL fr. 465,013 30		
			A DÉDUIRE :		
			Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
				18,407 50	
			RESTE fr. 444,605 80		
			A AJOUTER :		
			Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 »		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 »		
				1,990 »	
			TOTAL fr. 446,595 80		
		Corps d'état-major.			
		4 12	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 38,000 »		
		4 8	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 28,400 »		
		8 16	Majors, à 6,500 . . . 50,400 »		
		18 56	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 . . . 91,800 »		
		12 24	— de 2 ^e classe 4,400 . . . 52,800 »		
				261,400 »	
		46 96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,307 »		
				260,093 »	
		79 200	A REPORTER fr. 706,088 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		79 200			
			REPORT. fr. 706,688 80		
			Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
			Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des géné- raux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
		" 2	1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . à. fr. 1,500 . . fr. 1,500 »		
		" 10	5 — — de 2 ^e classe . . à. . 1,000 . . . 5,000 »		
		" 12	6 — — de 5 ^e classe . . à. . 850 . . . 5,100 »		
		" 12	6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 . . . 5,100 »		
c.		" 2	1 lieutenant d'artillerie à. . 375 . . . 375 »		
		" 2	1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 »		
		" 2	1 lieutenant du génie. à. . 375 . . . 375 »		
		" 42		17,750 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 88 75		
				17,661 25	
		79 242	TOTAL. fr. 724,350 05		
			Indemnité de vivres de campagne.		
6 (suite)	d.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,768 45		
			Indemnité de fourrages.		
	e.		242 chevaux $\times$ 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t fr. 150,161 »		
			A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 620 50		
				150,781 50	896,000 »
			Frais de bureau.		
	f.		2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 »		
			1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 »		
			2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 » } 2,700 »		
			4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . . 2,400 »		
			2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »		
			16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . . 8,000 »		
				19,100 »	
			A REPORTER. fr. 896,000 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
896,000 *	896,415 10	"	415 10	
896,000 "	896,415 10	"	415 10	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,000 »		896,415 10	»	415 10	
505,000 »		505,042 50	»	42 50	
					a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
					b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,199,000 »		1,199,455 60	»	455 60	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	1,199,000	"
		<i>Intendance militaire a).</i>			
		EFFECTIF.			
		HOMMES CHEVAUX	Traitement.		
		1 2	Intendant en chef, a fr. 12,700 . . . 12,700 .		
		5 "	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 . . . 28,500 .		
		6 "	— de 2 ^{me} id., à 7,100 . . . 42,600 .		
a.		12 12	Sous-intendants de première classe, à . . . 6,500 . . . 75,600 .		
		15 "	— de deuxième classe, à . . . 4,600 . . . 59,800 .		
		55 14	219,200 .		
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments. . . . 1,096 .		
			218,104 .		
		Indemnité de vivres de campagne.			
b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,200 .		258,000	"
		Indemnité de fourrages.			
c.		14 chevaux $\times$ 565 = 5,110 journées d'indemnité représentative, à fr. 170 c ^t 8,687 .			
d.		Frais de bureau. b) 50,000 .			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,457,000	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
1,199,000	»	1,199,455 60	»	455 60	a) <table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>Officiers COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>3</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>6</td><td>»</td></tr><tr><td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td><td>12</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>13</td><td>»</td></tr><tr><td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>»</td><td>38</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>»</td><td>75</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>»</td><td>57</td></tr><tr><td>35</td><td>(*) 180</td><td>183</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	»	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	57	35	(*) 180	183
COMPOSITION ORGANIQUE.																																						
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																				
Intendant en chef.	1	»																																				
— de 1 ^{re} classe	3	»																																				
— de 2 ^{me} —	6	»																																				
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»																																				
— de 2 ^{me} —	13	»																																				
Capitaines quartiers-maitres	»	38																																				
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75																																				
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	57																																				
35	(*) 180	183																																				
258,000	»	258,025 80	»	25 80																																		
1,437,000	»	1,437,479 40	»	479 40	b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.																																	

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE III.			
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).			
		Traitement des officiers de santé.			
		EFFECTIF.			
		HOMMES.	CHEVAUX.		
		1	2		
		4	"		
		8	"		
		1	"		
		20	"		
		1	"		
	a.	2	"		
		10	"		
		12	"		
		12	"		
		1	1		
		72	3		
		Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•	
		Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•	
		— principaux de 2 ^e classe, à. 7,100	56,800	•	
		— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•	
		— adjoints, à 2,625	52,500	•	
		Pharmacien en chef, à. 6,500	6,500	•	
		Pharmaciens principaux, à 5,100	10,200	•	
		Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à. 4,200	42,000	•	
		— de 2 ^e classe, à. 3,250	39,000	•	
		— de 3 ^e classe, à. 2,800	33,600	•	
		Vétérinaire en chef, à 6,500	6,500	•	
			298,000	•	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. 1,490		•	
			296,510	•	
9		Indemnité de vivres de campagne.			
	b.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)		1,828	50
		Indemnité de fourrages.		302,200	•
	c.	3 chevaux $\times$ 505 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t		1,861	50
		Frais de bureau.			
	d.	Inspecteur général du service de santé.		2,000	•
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.			
10	"	415,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 60 c ^t fr. 664,000		665,000	•
		625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 1,000		•	
		Service pharmaceutique.			
11	"	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses		185,000	•
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.		1,452,200	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																																							
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																						
12	a.	<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>BONNES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>1852</td><td>254</td></tr><tr><td>25371</td><td>*</td></tr><tr><td>27425</td><td>254</td></tr></table>	EFFECTIF.		BONNES.	CHEVAUX.	1852	254	25371	*	27425	254	CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. Traitement et solde de l'infanterie. Traitement, solde et accessoires. <table><tr><td>Officiers de tous grades</td><td>fr. 5,447,960 81</td></tr><tr><td>Sous-officiers et soldats</td><td>7,445,408 40</td></tr></table> <table><tr><td>Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.</td><td>59,000 "</td></tr><tr><td>Indemnité aux sous-officiers promus officiers.</td><td>19,200 "</td></tr><tr><td>Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres</td><td>50,000 "</td></tr><tr><td>Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs</td><td>515,544 "</td></tr><tr><td>Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes</td><td>40,000 "</td></tr><tr><td></td><td>13,555,005 21</td></tr><tr><td colspan="2">A DÉDUIRE :</td></tr><tr><td>Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.</td><td>fr. 160,704 "</td></tr><tr><td>Pour vacances et petites permissions</td><td>560,006 21</td></tr><tr><td></td><td>520,710 21</td></tr><tr><td></td><td>12,854,295 "</td></tr><tr><td></td><td>A REPORTER. . . fr. 12,854,295 "</td></tr></table>		Officiers de tous grades	fr. 5,447,960 81	Sous-officiers et soldats	7,445,408 40	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	59,000 "	Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200 "	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000 "	Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs	515,544 "	Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000 "		13,555,005 21	A DÉDUIRE :		Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.	fr. 160,704 "	Pour vacances et petites permissions	560,006 21		520,710 21		12,854,295 "		A REPORTER. . . fr. 12,854,295 "
		EFFECTIF.																																								
		BONNES.	CHEVAUX.																																							
		1852	254																																							
		25371	*																																							
		27425	254																																							
		Officiers de tous grades	fr. 5,447,960 81																																							
		Sous-officiers et soldats	7,445,408 40																																							
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	59,000 "																																							
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200 "																																							
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000 "																																							
		Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs	515,544 "																																							
Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000 "																																									
	13,555,005 21																																									
A DÉDUIRE :																																										
Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.	fr. 160,704 "																																									
Pour vacances et petites permissions	560,006 21																																									
	520,710 21																																									
	12,854,295 "																																									
	A REPORTER. . . fr. 12,854,295 "																																									

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
2° d'un régiment de grenadiers,
3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et d'un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
4° de quatorze régiments de ligne,
5° de deux compagnies sédentaires;
6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
7° d'une école d'enfants de troupe;
8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT	
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.																	
Colonels.	1	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	58	8,500 °	161,500 °	
Lieutenants-colonels	1	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	58	6,500 °	125,500 °	
Majors	°	1	°	4	3	3	4	3	51	°	°	°	58	116	5,500 °	519,000 °	
Capitaines-adjudants-majors montés	1	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	19	3,950 °	75,050 °	
— — non montés.	°	1	°	4	3	3	4	3	51	°	°	°	58	°	5,450 °	200,100 °	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	2,250 °	42,750 °	
— — officiers-payeurs	°	1	°	4	3	3	4	3	51	°	°	°	58	°	2,462 50	142,825 °	
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	5	°	6,500 °	51,500 °	
— — de 2 ^{me} classe	°			1	1	1	1	1	17	°	°	°	14	°	5,100 °	71,400 °	
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	°			1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	4,200 °	79,800 °	
— — de 2 ^e classe.	°			2	1	1	2	1	17	°	°	°	20	°	3,250 °	65,000 °	
232 compagnies de bataillons actifs.																	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	°	°	1	16	12	12	16	12	204	°	°	°	252	°	5,450 °	800,400 °	1,312,425
Lieutenants et sous-lieutenants	°	°	3	48	36	36	48	36	612	°	°	°	696	°	2,250 °	1,566,000 °	
80 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																	
Majors	°	1	°	2	1	1	2	1	17	°	°	°	20	20	5,500 °	110,000 °	2,366,400 °
Capitaines-adjudants-majors non montés.	°	1	°	2	1	1	2	1	17	°	°	°	20	°	5,450 °	69,000 °	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	°	°	1	8	4	4	8	4	68	°	°	°	80	°	5,450 °	276,000 °	
Lieutenants et sous-lieutenants	°	°	3	24	12	12	24	12	204	°	°	°	240	°	2,250 °	540,000 °	
19 dépôts de régiment.																	
Majors	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	19	5,500 °	104,500 °	995,000 °
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	2,250 °	42,750 °	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	3,800 °	72,200 °	
Capitaines administr ^{rs} d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	5,450 °	65,550 °	
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	3,250 °	61,750 °	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	°	°	1	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	5,450 °	65,550 °	
Lieutenants et sous-lieutenants	°	°	3	3	3	3	3	3	51	°	°	°	37	°	2,250 °	128,250 °	
Compagnies spéciales.																	
Colonel	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	1	°	1	2	8,500 °	8,500 °	540,550
Majors	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	2	°	2	2	5,500 °	11,000 °	
Capitaine-adjutant-major non monté.	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	1	°	1	°	5,450 °	5,450 °	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 3 ^{me} classe	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	1	°	1	°	5,800 °	5,800 °	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	1	°	1	°	2,462 50	2,462 50	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	1	°	1	°	3,250 °	3,250 °	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	°	°	°	°	°	°	°	°	°	2	6	°	8	°	5,450 °	27,600 °	
Lieutenants et sous-lieutenants.	°	°	°	°	°	°	°	°	°	6	24	°	30	°	2,250 °	67,500 °	
Officiers à la suite.																	
Capitaines	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	20	20	°	5,450 °	69,000 °	127,562 50
Lieutenants	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	20	20	°	2,400 °	48,000 °	
																TOTAL. . . fr.	5,458,937 50

A ajouter les suppléments de traitement :

Pour le corps de discipline et de correction . . .	Le commandant du corps	1,000 °	
	Les deux majors, à fr.	800 °	1,600 °
	Les sept capitaines, à	600 °	4,200 °
	Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	400 °	9,600 °
			16,400 °

TOTAL fr. 5,475,337 50

A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments 27,576 69

RESTE. fr. 5,447,960 81

(¹) Officiers d'infanterie. 1,676 }
Comptables. 98 } 1,852
Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.														
Adjudants sous-officiers	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	3 25	08,802 50	
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers Les autres.	1	"	"	1	"	1	1	"	17	18	6,570	2 54	15,375 80	
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	17	19	6,955	2 15	14,910 25	
Caporaux-clairons	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 05	22,228 50	
Sergents-armuriers.	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 83	58,741 10	
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	258	266	97,090	"	161,500 "	
332 compagnies des 58 bataillons actifs: 16 compagnies du régiment des carabiniers.	16	5	"											522,421 20
Sergents-majors	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	2 54	15,665 60	
Premiers sergents.	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,565 20	
Sergents-fourriers	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 83	10,687 20	
Sergents.	"	20	5	80	"	"	80	"	"	80	29,200	1 85	53,456 "	
Caporaux	"	40	10	160	"	"	160	"	"	160	58,400	" 85	49,640 "	
Clairons	"	12	5	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "	
Soldats de 1 ^{re} classe	"	572	95	1,488	"	"	1,488	"	"	496	181,040	" 64	115,865 60	
— de 2 ^e —	"									992	562,080	" 61	220,868 80	
12 compagnies du régiment des grenadiers.	"	456	114											487,990 40
Sergents-majors	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 57	10,580 60	
Premiers sergents	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,805 80	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80	
Sergents.	"	20	5	"	60	"	"	60	"	60	21,900	1 86	40,754 "	
Caporaux	"	40	10	"	120	"	"	120	"	120	45,800	" 87	58,106 "	
Clairons	"	12	5	"	36	"	"	36	"	36	15,140	" 72	9,460 80	
Grenadiers	"	572	95	"	1,116	"	"	1,116	"	744	271,560	" 66	179,229 60	
Soldats avec solde de fusilier	"									572	155,780	" 60	81,468 "	
204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.	"	456	114											376,529 60
Sergents-majors	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	2 54	174,256 40	
Premiers sergents	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 98	147,450 80	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 85	156,261 80	
Sergents.	"	20	5	"	"	60	"	"	1,020	1,020	372,500	1 85	681,509 "	
Caporaux	"	40	10	"	"	120	"	"	2,040	2,040	744,600	" 84	625,464 "	
Clairons	"	12	5	"	"	56	"	"	612	612	225,380	" 60	154,152 20	
Soldats de 1 ^{re} classe	"	280	70	"	"	840	"	"	14,280	4,760	1,757,400	" 03	1,094,562 "	
— de 2 ^e —	"									9,520	5,474,800	" 60	2,084,880 "	
20 bataillons non-actifs: Petits états-majors.	"	564	91											5,098,276 20
Adjudants sous-officiers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	3 25	23,725 "	
Caporaux-clairons.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 05	7,665 "	
Sergents-armuriers.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 83	15,559 "	
60 compagnies des bataillons non-actifs: 8 compagnies de carabiniers.	"	3	"											44,740 "
Sergents-majors	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	2 54	6,852 80	
Premiers sergents	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 98	5,781 60	
Sergents-fourriers	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 85	5,545 60	
Sergents.	"	12	5	24	"	"	24	"	"	24	8,760	1 85	10,050 80	
Caporaux	"	24	6	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 85	14,892 "	
Clairons	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	" 70	2,044 "	
4 compagnies de grenadiers.	"	52	15											50,924 80
Sergents-majors	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 57	5,460 20	
Premiers sergents.	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 01	2,954 60	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	1 86	2,715 60	
Sergents.	"	12	5	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80	
Caporaux	"	24	6	"	24	"	"	24	"	24	8,760	" 87	7,621 20	
Clairons	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	" 72	1,051 20	
68 compagnies de chasseurs et de ligne.	"	52	15											25,929 60
Sergents-majors	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	2 54	58,078 80	
Premiers sergents.	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 98	49,145 60	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 85	45,420 60	
Sergents.	"	12	5	"	"	12	"	"	204	204	74,400	1 85	156,201 80	
Caporaux	"	24	6	"	"	24	"	"	408	408	148,920	" 84	125,092 80	
Clairons.	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	" 69	17,125 80	
	"	52	15											451,125 40
A REPORTER.				1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	23,554	8,516,910			6,857,744 20

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment			Soit pour :							NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs ou de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs et d'infanterie de ligne.	Les deux comp. sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	L'école d'enfants de troupe.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
REPORT.	1,962	1,448	1,172	1,062	1,448	10,924	"	"	"	25,534	8,516,910	"	"	6,857,744 20
10 dépôts de régiment:														
Petits états-majors.														
Sergents gardes-magasins. { Grenadiers	1	1	1	"	1	"	"	"	"	1	565	1 86	678 90	38,905 55
Les autres	1			1	"	17	"	"	"	18	6,570	1 85	12,025 10	
Armuriers sergents-majors	1	1	1	1	1	17	"	"	"	10	3,650	2 34	8,541 "	
— sergents							"	"	"	9	5,285	1 85	6,011 55	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	54	"	"	"	58	15,870	" 84	11,650 80	
10 compagnies de dépôt:														
1 compagnie de carabiniers.														
Sergents-majors	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	2 54	854 10	7,241 60
Premiers sergents	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	1 98	722 70	
Sergents-fourriers	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	1 85	667 95	
Sergents.	5	"	"	5	"	"	"	"	"	5	1,095	1 85	2,005 85	
Caporaux	8	"	"	8	"	"	"	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "	
Clairons	2	"	"	2	"	"	"	"	"	2	750	" 70	511 "	
1 compagnie de grenadiers.														
Sergents-majors	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	2 57	865 05	7,380 50
Premiers sergents	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	2 01	755 65	
Sergents-fourriers	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	1 86	678 90	
Sergents.	"	5	"	"	5	"	"	"	"	5	1,095	1 86	2,056 70	
Caporaux	"	8	"	"	8	"	"	"	"	8	2,920	" 87	2,540 40	
Clairons	"	2	"	"	2	"	"	"	"	2	750	" 72	525 60	
17 compagnies de chasseurs et de ligne.														
Sergents-majors	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	2 54	14,519 70	122,486 70
Premiers sergents	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	1 98	12,285 90	
Sergents-fourriers	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	1 85	11,555 15	
Sergents.	"	"	5	"	"	51	"	"	"	51	18,615	1 85	34,065 45	
Caporaux	"	"	8	"	"	136	"	"	"	136	49,640	" 84	41,697 60	
Clairons	"	"	2	"	"	54	"	"	"	54	12,410	" 69	8,562 90	
Compagnies spéciales.														
2 compagnies sédentaires.														
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	750	2 54	1,708 20	85,105 40
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	750	1 85	1,535 90	
Premiers sergents	"	"	"	"	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,565 20	
Sergents.	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	18,250	1 85	55,597 50	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	52	"	"	52	11,680	" 84	9,811 20	
Clairons	"	"	"	"	"	"	4	"	"	4	1,460	" 69	1,007 40	
Soldats	"	"	"	"	"	"	120	"	"	120	45,800	" 60	26,280 "	
Corps de discipline et de correction.														
Adjudant sous-officier.	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	5 25	1,186 25	282,798 55
Sergent-clairon	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	2 15	784 75	
Caporaux-clairons.	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	750	1 05	766 50	
Sergent-armurier	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	1 85	667 95	
Maîtres tailleur et cordonnier	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	750	" 84	615 20	
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	6	"	6	2,190	2 57	5,190 50	46,557 50
Premiers sergents.	"	"	"	"	"	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,805 80	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	6	"	6	2,190	1 86	4,075 40	
Sergents.	"	"	"	"	"	"	"	42	"	42	15,550	1 86	28,515 80	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	96	"	96	55,040	" 87	50,484 80	
Clairons	"	"	"	"	"	"	"	12	"	12	4,580	" 72	5,155 60	
Correctionnaires { employés aux travaux.	"	"	"	"	"	"	"	400	"	400	146,000	" 50	75,000 "	7,428,197 40
non employés aux travaux	"	"	"	"	"	"	"	800	"	800	292,000	" 45	125,560 "	
École d'enfants de troupe.														
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	250	250	91,250	" 51	46,557 50	
TOTAUX	1,982	1,468	1,192	1,982	1,468	20,264	226	1,581	250	25,571	9,555,415	TOTAL. . . fr.		

Supplément de solde :

Corps de discipline et de correction.	<table> <tr> <td>68 sous-officiers</td> <td>24,820 journées, à 40 c^t.</td> <td>9,928 »</td> <td rowspan="3">} 17,501 »</td> </tr> <tr> <td>98 caporaux</td> <td>55,770 — à 20 c^t.</td> <td>7,154 »</td> </tr> <tr> <td>12 clairons</td> <td>4,580 — à 05 c^t.</td> <td>219 »</td> </tr> </table>	68 sous-officiers	24,820 journées, à 40 c ^t .	9,928 »	} 17,501 »	98 caporaux	55,770 — à 20 c ^t .	7,154 »	12 clairons	4,580 — à 05 c ^t .	219 »
68 sous-officiers	24,820 journées, à 40 c ^t .	9,928 »	} 17,501 »								
98 caporaux	55,770 — à 20 c ^t .	7,154 »									
12 clairons	4,580 — à 05 c ^t .	219 »									

TOTAL. . . . fr.	7,445,498 40
------------------	--------------

1881.		CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1880.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	Lettre des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 12,834,295 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	251 chevaux $\times$ 365 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 70 c.	157,607 .	
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche	150,000 .	
		Logement et nourriture.		
		Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000	15,524,500 .	"
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c.	80,000 .	
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à	16,000 .	
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs	261,000 .	
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs	800 .	
	e.	1 école de volontaires	5,500 .	
		1 école d'enfants de troupe.	9,500 .	
		1 école de tir et de perfectionnement	4,500 .	
		Le corps de discipline et de correction	5,500 .	
		302,600 .		
		A REPORTER. . . . fr. 13,524,500 .		"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,524,500	•	15,528,887 96	•	4,587 96	
15,524,500	•	15,528,887 96	•	4,587 96	

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTAUX.			Traitement annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux			par GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cava- lerie.			
États-majors de régiment.												
Colonels	"	"	1	5	1	5	8	18	6	9,500 "	76,000 "	505,400 "
Lieutenants-colonels.	"	"	1	2	1	2	8	12	4	7,100 "	56,800 "	
Majors.	"	"	2	4	2	4	16	24	8	6,500 "	100,800 "	
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{re}	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,100 "	40,800 "	
Lieutenants adjudants-majors.	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,250 "	26,000 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,100 "	24,800 "	
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	1	"	1	"	8	"	"	5,800 "	50,400 "	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	1	"	1	"	8	"	"	2,462 50	19,700 "	
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	"	"	1	"	1	"	8	"	"	5,450 "	27,600 "	
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	2	6	2	6,500 "	12,600 "	
Id. de 2 ^{me} classe	"	"	"	"	"	"	6	"	"	5,100 "	50,600 "	
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	8	6	2	4,200 "	33,600 "	
Vétérinaire principal	"	"	1	1	1	1	1	6	2	5,100 "	5,100 "	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	7	6	2	4,600 "	52,200 "	
Id. de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	8	6	2	3,250 "	26,000 "	
Id. de 3 ^e —	"	"	1	1	1	1	8	6	2	2,800 "	22,400 "	
												868,000 "
												1,455,400 "
Escadrons actifs.												
Capitaines commandants	1	2	5	10	5	10	40	60	20	5,100 "	204,000 "	868,000 "
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	2	5	10	5	10	40	60	20	4,200 "	168,000 "	
Lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	3,250 "	260,000 "	
Sous-lieutenants.	2	4	10	20	10	20	80	120	40	2,950 "	236,000 "	
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
												868,000 "
												1,455,400 "
</												

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
13,524,500	"	13,528,887 96	"	4,387 96	
13,524,500	"	13,528,887 96	"	4,387 96	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 5,477,400	15,524,500	"
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,000 journées, à 9 centimes fr. 158,904		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000		
			5,771,000	"
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 52,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 55,000		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600		
		Une école d'équitation 18,000		
		75,600		
		A REPORTER. . . . fr. 17,295,500		"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
13,524,500	»	13,528,887 90	•	4,387 96	
5,771,000	»	5,788,543 90	»	17,543 90	
17,295,500	»	17,317,431 86	»	21,931 86	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	17,295,500 "	"
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	47,500 "	
		Lieutenants-colonels, à	7,100	35,500 "	
		Majors, à	6,500	31,500 "	
		Capitaines commandants, à	4,600	32,200 "	
		— en second de 2 ^e classe, à	3,500	38,500 "	
		Majors commandants du matériel, à	5,500	27,500 "	
		Garde d'artillerie principal, à	4,600	4,600 "	
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	3,700	29,600 "	
		— de 2 ^e — , à	2,750	22,000 "	
		— de 3 ^e — , à	2,100	16,800 "	
				285,700 "	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments	1,428 50		
		RESTE fr.	284,271 50		
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . . fr.	45,000 "	
		— de 2 ^e — , à	1,300	39,000 "	
		Maîtres artificiers, à	1,500	7,500 "	
		Contrôleur principal, à	3,500	3,500 "	
		— de 1 ^{re} classe, à	2,800	8,400 "	
		— de 2 ^e — , à	2,300	6,900 "	
		Reviseurs, à	2,000	8,000 "	
				118,100 "	
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		Officiers de tous grades	1,958,421 69		
		Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,775,970 80		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	35,000 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500 "		
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	8,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et à 200 volon- taires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 32,200 " 1,614 — à pied, à 36 " 58,104 " }	90,304 "		
				5,249,567 99	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 72,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 77 centimes	55,671 "		
		Pour vacances et petites permissions	118,046 19		
			173,717 19		
				5,075,850 80	
		A REPORTER. fr.	5,075,850 80	17,295,500 "	"

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : $\left\{ \begin{array}{l} \text{les 1}^{\text{er}} \text{ et } 3^{\text{e}} \text{ régim}^{\text{ts}} \text{ chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;} \\ \text{les 2}^{\text{e}} \text{ et } 4^{\text{e}} \text{ — — — 2 — — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve;} \end{array} \right.$
- 3° De 5 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major $\left\{ \begin{array}{l} 4 \text{ compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie;} \\ 2 \text{ — — — équipages de l'administration;} \\ \text{et de 7 compagnies : } 1 \text{ compagnie de dépôt.} \end{array} \right.$

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.			Traitement annuel.	Montant.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e régiments de campagne.		2 ^e et 4 ^e régiments de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX					
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		à ration forte.	à ration légère.				
États-majors des régiments.																			
Colonels	"	"	2	6	2	6	5	6	"	"	"	"	7	12	6	9,500	"	66,500	554,887 50
Lieutenants-colonels	"	"	2	4	2	4	3	6	"	"	"	"	7	8	6	7,100	"	49,700	
Majors	"	"	8	16	6	12	15	15	"	"	"	"	29	28	13	6,500	"	182,700	
Capitaines commandants-adjutants-majors.	"	"	2	4	2	4	5	5	"	"	"	"	7	8	5	5,100	"	55,700	
Lieutenants	"	"	2	4	2	4	5	5	"	"	"	"	7	8	5	5,250	"	22,750	
Capitaines commandants-instructeurs	"	"	2	4	2	4	"	"	"	"	"	"	4	8	"	5,100	"	20,400	
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	"	"	2	"	2	"	5	"	"	"	"	"	7	"	"	5,800	"	26,600	
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	"	"	2	"	2	"	5	"	"	"	"	"	7	"	"	2,462 50	"	17,257 50	
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	"	"	2	"	2	"	5	"	"	"	"	"	7	"	"	5,450	"	24,150	
Médecins de rég ^t de 1 ^{re} classe	"	"	2	2	2	2	5	"	"	"	"	"	9	2	"	6,500	"	12,600	
— de 2 ^{me} —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	2	"	5,100	"	25,500	
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	"	"	2	2	2	2	5	"	"	"	"	"	7	4	"	4,200	"	20,400	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	5	"	"	5,250	"	9,750	
Vétérinaire principal	"	"	2	2	2	2	"	"	"	"	"	"	1	4	"	5,100	"	5,100	
— de 1 ^{re} classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	4,600	"	15,800	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	5,250	"	15,000	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																			
4 batteries à cheval.																			
Capitaines commandants	1	2	"	"	4	8	"	"	"	"	"	"	4	8	"	5,100	"	20,400	74,400
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	"	"	4	4	"	"	"	"	"	"	4	4	"	4,200	"	16,800	
Lieutenants	5	6	"	"	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	"	5,100	"	57,200	
Sous-lieutenants																			
30 batteries montées.			5	9															
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28	"	"	"	"	"	"	50	60	"	5,100	"	153,000	558,000
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	"	"	"	"	"	"	50	50	"	4,200	"	126,000	
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	"	"	"	"	"	"	90	180	"	5,100	"	279,000	
Sous-lieutenants																			
6 batteries de réserve.			5	9															
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	"	"	"	"	"	"	6	6	"	5,100	"	50,600	67,800
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	"	"	"	"	"	"	6	6	"	4,200	"	19,500	
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	"	"	"	"	"	"	6	6	"	2,950	"	17,700	
RÉGIMENTS DE SIÈGE.			3	5															
48 batteries de siège.																			
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	48	"	"	"	"	"	"	48	"	"	4,600	"	220,800	477,600
Lieutenants	1	"	"	"	"	48	"	"	"	"	"	"	48	"	"	2,875	"	158,000	
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	48	"	"	"	"	"	"	48	"	"	2,475	"	118,800	
3 batteries de réserve.			3	"															
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	5	"	"	4,600	"	15,800	
Lieutenants	1	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	5	"	"	2,875	"	8,625	
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	5	"	"	2,475	"	7,425	
3 batteries de dépôt.			3	"															
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	5	"	"	4,600	"	15,800	29,850
Lieutenants	1	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	5	"	"	2,875	"	8,625	
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	5	"	"	2,475	"	7,425	
COMPAGNIES SPÉCIALES.			5	"															
1 compagnie de pontonniers.																			
Capitaine commandant	1	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	"	1	4,600	"	4,600	18,800
— en second	1	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	"	1	5,500	"	5,500	
Lieutenants	2	2	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	2	"	2	2,875	"	5,750	
Sous-lieutenants	2	2	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	2	"	2	2,475	"	4,950	
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.			6	6															
Capitaine commandant	1	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	"	5	"	"	4,600	"	15,800	57,275
Lieutenants	1	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	"	5	"	"	2,875	"	8,625	
Sous-lieutenants	2	"	"	"	"	"	"	"	6	"	"	"	6	"	"	2,475	"	14,850	
BATAILLON DU TRAIN.			4	"															
Major	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	1	2	"	6,500	"	6,500	
Lieutenant adjudant-major	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	5,250	"	5,250	
Capitaine quartier-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e cl.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	5,800	"	5,800	
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e cl.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	5,450	"	5,450	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	5,250	"	5,250	
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	5,250	"	5,250	
Capitaines commandants	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	4	8	4	8	"	5,100	"	20,400	
— en second	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	5	6	5	6	"	4,200	"	12,600	
Lieutenants	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	7	7	7	7	"	5,250	"	22,750	
Sous-lieutenants	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	7	7	7	7	"	2,950	"	20,650	
TOTAUX.			9	9	124	202	126	210	207	55	18	6	27	55	a) 502	445	59		99,700
Soit par régiment.					62	101	65	105	69	11						484			1,948,162 50

a) Officiers d'artillerie 429
— du train 23
Comptables 23 } 502
Médecins 18 }
Vétérinaires 9 } 27

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. %, pour médicaments. 9,740 81

RESTE. fr. 1,958,421 69

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.								TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	de chaque BATTERIE.			Les 1 ^{er} ET 5 ^e RÉGIMENTS de campagne.				Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.				Les 3 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.							
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux								
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.							
Petits états-majors des régiments.																			
Adjutants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	"	5,110	3 25	16,607 50			
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	2	"	"	750	2 86	2,087 80			
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	4	"	"	1,825	2 75	4,982 25			
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	3	"	"	1,460	2 86	4,175 60			
Trompettes-majors	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	1,095	2 50	2,757 50			
— brigadiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	1 98	5,058 90			
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	4	"	2,555	2 58	6,080 90			
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	1 76	4,496 80			
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	2,555	1 98	5,058 90			
	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	6,570	2 84	5,518 80			
	"	"	"	4	"	"	4	"	"	"	4	"	"	1,460	2 95	1,557 80			
	"	"	"	4	"	"	4	"	"	"	4	"	"	1,460	2 87	1,270 20			
																		59,452 05	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																			
4 batteries à cheval.																			
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60			
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60			
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 21	3,226 60			
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60			
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 05	9,198 "			
— artificiers	5	5	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	"	4,580	2 95	4,075 40			
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20			
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	5,840	2 95	5,451 20			
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	2,920	2 85	2,425 60			
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14	42	40	"	"	"	56	168	160	"	56	168	160	20,440	2 88	17,987 20			
Canonniers { de 2 ^e classe	70			"	"	"	280			"	280			102,200	2 85	84,826 "			
																		159,578 "	
10 batteries montées.																			
Adjutants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "			
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517 "			
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50			
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "			
Brigadiers { à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 05	22,995 "			
Brigadiers { à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	2 98	42,924 "			
— artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	"	52,850	2 87	28,579 50			
Trompettes	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 56	34,164 "			
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	2 87	58,106 "			
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	10,950	2 85	9,088 50			
Canonniers { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	"	65,700	2 78	51,246 "			
Canonniers { de 2 ^e classe	28	"	"	448	"	"	592	"	"	"	840	"	"	506,600	2 66	202,556 "			
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	"	40	96	"	640	84	"	560	"	180	"	1,200	65,700	2 88	57,816 "			
Conducteurs { de 2 ^e classe	24	"		384	"		536	"		"	720	"		262,800	2 85	218,124 "			
																		958,524 50	
6 batteries de réserve.																			
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40			
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40			
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90			
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	56	56	"	15,140	2 21	20,059 40			
Brigadiers { à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 05	4,599 "			
Brigadiers { à pied	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	2 98	8,584 80			
— artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	"	6,570	2 87	5,715 90			
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 56	6,852 80			
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	2 87	7,621 20			
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	"	2,190	2 85	1,817 70			
																		81,796 50	
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																			
14 batteries de siège.																			
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 60	45,552 "			
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 50	43,800 "			
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 98	34,689 60			
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 98	175,448 "			
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	2 98	105,017 60			
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	2 87	50,484 80			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	1 44	50,457 60			
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	2 87	45,727 20			
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	384	384	"	"	140,160	2 78	109,524 80			
Canonniers { de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	"	770,880	2 66	508,780 80			
																		1,145,282 40	
3 batteries de réserve.																			
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	2 50	2,757 50			
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	1 98	2,168 10			
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 98	13,008 60			
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	2 98	6,458 60			
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	5,285	2 87	2,857 95			
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	2 66	1,445 40			
																		28,656 15	
3 batteries de dépôt.																			
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	2 50	2,757 50			
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	1 98	2,168 10			
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 98	8,672 40			
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	2 98	4,292 40			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 44	5,155 60			
																		21,024 "	
																		21,024 "	
TOTAUX A REPORTER				1,550	268	640	1,762	464	720	3,627	6,959	752	1,560	2,552,755			2,454,294 50		

TROUPES (suite).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉ- GIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			Chevaux							
		de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.					
REPORT.	"	"	"	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	"	"	"	6,959	752	1,560	2,552,755	"	"	2,434,294 50	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10	50,620 15	
— — — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — — fourrier.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 19	799 55		
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	2 19	7,995 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	1 15	4,197 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	1 05	7,665 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 88	6,424 "		
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	72	"	"	26,280	" 78	20,498 40		
137	"	"	"																		
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjudants de batterie.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	3 21	1,171 65	66,700 10	
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	3 11	1,155 15		
— — — fourrier.	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	2 44	1,781 20		
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	2 44	12,468 40		
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	1 08	4,750 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	"	"	18,250	" 98	17,885 "		
de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	"	"	95	"	"	55,945	" 78	26,477 10		
175	"	"	"																		
1 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50	58,587 80	
— — — fourrier.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	" 78	5,416 40		
de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	96	"	"	55,040	" 66	25,126 40		
150	"	"	"																		
1 compagnie d'artilleurs.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50	52,195 "	
— — — fourrier.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers-artificiers { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 78	5,694 "		
de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	60	"	"	21,900	" 66	14,454 "		
102	"	"	"																		
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	3 25	1,186 25	151,566 25	
Brigadier-trompette	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 76	642 40		
Maréchal des logis secrétaire	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 19	799 55		
— — — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maîtres sellier, tailleur et bottier	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	5	"	"	1,095	" 84	919 80		
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7	62	"	"	"	"	"	"	"	"	7	62	"	7	62	"	2,555	2 84	7,256 20		
— — — fourriers	7		"	"	"	"	"	"	"	"	7		"	7		"	2,555	2 19	5,595 45		
Maréchaux des logis	58		"	"	"	"	"	"	"	"	58		"	58		"	15,870	2 19	50,575 50		
Brigadiers	58		"	"	"	"	"	"	"	"	58		"	58		"	15,870	1 05	14,565 50		
Trompettes	14		"	"	"	"	"	"	"	"	14		"	14		"	5,110	1 54	7,869 40		
Maréchaux ferrants	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 60			
Selliers, forgerons et charpentiers.	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	12	"	"	4,580	" 87	5,810 60			
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48	218	"	"	"	"	"	"	"	"	48	218	"	48	218	"	17,520	" 88	15,417 60		
de 2 ^e —	198		"	"	"	"	"	"	"	"	198		"	198		"	72,270	" 85	59,984 10		
577	62	218																			
TOTAUX.				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,900	TOTAL. . . . fr.		2,775,970 80	
Soit par régiment.				775	154	520	881	252	560	1,209					2,572						

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,205,500	*	17,517,451 86	"	21,951 86	
17,205,500	"	17,517,451 86	"	21,951 86	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 5,075,850 80	17,205,500 »	»
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux $\times$ 565 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t fr. 23,579 »		
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,572 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes. fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »	5,506,000 »	»
		Logement et nourriture.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 3,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c ^t . . . fr. 37,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
f.		Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 65,000 »		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6.800 »		
		Une école de tir 700 »		
		76,400 »		
		A REPORTER fr. 22,601,500 »		»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,295,500 »		17,317,431 86	•	21,931 86	
5,306,000 »		5,312,378 »	•	6,378 »	
22,601,500 »		22,629,809 86	•	28,309 86	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	22,601,500 »	»
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500 »	
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	42,600 »	
		Majors, à	6,500 . . .	37,800 »	
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . .	78,200 »	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 . . .	40,700 »	
		Lieutenants, à	2,875 . . .	31,625 »	
				259,425 »	
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments		1,207 12	
			RESTE. 258,127 88		
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	22,400 »		
		— — de 2 ^e — , à 2,800. . .	19,600 »		
		— de 1 ^{re} classe, à	2,525 . . .	50,300 »	119,100 »
		— de 2 ^e — , à	2,100 . . .	25,200 »	
		— de 3 ^e — , à	1,800 . . .	21,600 »	
		<i>Commis.</i>			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400. . . fr.	19,200 »		
		— — de 2 ^e — , à 2,100. . .	12,600 »		
		— de 1 ^{re} classe, à	1,800 . . .	10,800 »	58,800 »
		— de 2 ^e — , à	1,500 . . .	9,000 »	
		— de 3 ^e — , à	1,200 . . .	7,200 »	
		<i>Employés.</i>			
		Éclusiers, à	1,525 . . .	6,625 »	
		Portiers, à	400 . . .	3,200 »	
		Agents de casernement, à	240 . . .	9,360 »	24,585 »
		— — , à	150 . . .	5,400 »	
		TOTAL.	460,612 88		
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades	318,561 60		
		Sous-officiers et soldats	460,268 65		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 »		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs.	16,920 »		
			1,261,165 22		
		A DÉDUIRE:			
		Pour 11,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	8,475 »		
		Pour vacances et petites permissions	19,271 72		
			27,746 72		
		RESTE.	1,233,416 50		
		A REPORTER. fr.	1,233,416 50	22,601,500 »	»

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir

	1 compagnie de télégraphistes de campagne;
	1 — — — de place et d'artificiers
	1 — — de pontonniers de place;
	1 — — de chemin de fer;
	1 — — d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT			
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTAUX.		par	CATÉGORIE.		
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.	Hommes.				Chevaux.	
État-major du régiment.															
Colonel	1	12	»	»	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500	81,862 50
Lieutenant-colonel.	1	12	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100	
Majors.	3	6	»	»	»	»	»	1	1	4	7	6,500	»	6,500	
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100	
Lieutenants adjudants-majors	5	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	2,875	»	8,625	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875	
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^o ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,800	»	3,800	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50	
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,450	»	5,450	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300	
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	
— — — 2 ^e —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250	
Compagnies.															
Capitaines en 1 ^{re}	»	»	12	12	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800	
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	12	12	1	1	»	»	»	16	»	5,700	»	59,200	
Lieutenants	»	»	12	12	1	1	1	1	»	18	»	2,875	»	51,750	
Sous-lieutenants	»	»	12	12	1	1	1	1	»	18	»	2,475	»	44,550	
											a) 87	12	TOTAL		320,162 80
											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.			1,600 81	
											RESTE fr.			318,561 69	
a) Officiers de l'arme. 81 Comptables 3 Médecins 3 } 87															

a) Officiers de l'arme 81
Comptables 3 } 87
Médecins 3

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.								NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	Petit ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
<i>Petit état-major.</i>													
Adjudants sous-officiers	5	»	»	»	»	»	»	»	1,095	5 25	3,558 75	8,853 58	
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	»	365	2 50	912 50		
Sergent garde-magasin	1	»	»	»	»	»	»	»	365	2 15	784 75		
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	»	365	2 44	800 60		
Caporaux-clairons	5	»	»	»	»	»	»	»	1,095	1 20	1,314 »		
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	»	»	365	2 15	784 75		
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	»	2	750	» 84	613 20		
<i>Compagnies.</i>													
Sergents-majors.	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,425 »	451,410 10	
Premiers sergents	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 30	15,111 »		
Sergents fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 15	14,125 50		
Sergents	»	60	10	5	5	5	5	88	32,120	2 15	69,058 »		
Caporaux	»	120	16	8	8	8	8	168	61,320	» 98	60,093 60		
Clairons	»	36	4	2	2	2	2	48	17,520	» 87	15,242 40		
Soldats de 1 ^{re} classe	»	252	42	21	21	21	21	357	150,305	» 78	101,637 90		
— de 2 ^e classe	»	468	78	39	39	39	39	663	241,995	» 66	159,716 70		
											TOTAL		460,268 65
											TOTAL		460,268 65

(390)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 1,233,416 50	22,601,500 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux X 505 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 22,938 50		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
			1,290,600 »	»
		Logement et nourriture		
15 (suite).	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500		
		———— 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
	e.	Inspecteur général. 2,500 »		
		3 directeurs dans les divisions territoriales 4,400 »		
		Commandants du génie dans les places 20,950 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		———— 37,350 »		
		A REPORTER. fr. 23,901,100 »	23,901,100 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
22,601,500 »	22,629,809 86	»	28,309 86	
1,299,000 »	1,289,625 91	9,976 09	»	
23,901,100 »	23,919,435 77	9,976 09	28,309 86	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES,	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	23,901,100 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr. 176,214 50		
	60	Commis aux écritures. 84,000 »		
	760	Sous-officiers et soldats 562,985 20		
	894			
a.		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 16,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs 3,450 »		
		644,549 70		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c ^e 5,060 »		
		Pour vacances et petites permissions 4,589 70		
		9,649 70		
		RESTE. fr. 654,900 »		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs. 36,900 »		
c.		Frais d'administration 5,000 »	677,900 »	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c ^e 500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. 24,570,000 »		»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	25,571	27,423
» 13. — Cavalerie	»	»	»	360	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	139	502	7,860	8,362
» 15. — Génie	54	170	224	87	1,590	1,477
» 16. — Bataillon d'administration .	»	»	»	74	820	894
	117	246	563	2,875	41,321	44,196

$$\begin{matrix} - \\ (394') \end{matrix}$$

(3942)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections. SAvoir.

1^{re} section : Hôpitaux.
2^e — Boulangeries.
3^e — Boucheries.
4^e — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »	
Officiers d'administration	1	5	5	5	5	17	3,000	51,000 »	
do 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	5	17	2,800	47,600 »	
do 2 ^e id.	»	5	5	5	5	19	2,400	45,600 »	
do 3 ^e id.	»	5	5	5	5	19	1,800	34,200 »	
do 4 ^e id.	»	5	5	5	5	19			
TOTAUX.	3	21	21	11	18	74			177,100 »
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.									885 50
Reste.									176,214 50
Commis.									
Commis aux écritures.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »	
do 1 ^{re} classe.	10	9	»	5	5	30	1,350	40,500 »	
do 2 ^e id.	»	»	»	»	»	»			
TOTAUX.	19	18	1	11	11	60			84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par	par
									GRADE.	CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25	
Id.	2 ^e id.	»	11	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50	
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	»	16	»	»	17	6,205	1 98	12,099 75	
Id.	2 ^e id.	»	16	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50	
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	
Tisanners	1 ^{re} id.	»	9	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50	
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	81	29,565	1 »	29,565 »	
										130,354 20
Boulangeries.										
Sergents surveillants.	»	»	20	»	»	20	7,300	2 21	16,133 »	
Brigadiers	»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,320 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »	
										82,125 »
Boucheries.										
Sergents surveillants.	»	»	»	12	»	12	4,380	2 21	9,679 80	
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »	
										46,471 80
Fourrages.										
Sergents surveillants.	»	»	»	»	20	20	7,300	2 21	16,133 »	
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	8,050	1 60	12,848 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	43,800	1 10	48,180 »	
										103,441 »
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	750	» 84	»	613 20
TOTAUX.	4	270	168	96	222	760	173,120			562,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
TOTAL.				
23,901,100 »	25,319,433 77	9,076 09	28,309 86	
677,900 »	681,494 48	»	3,594 48	
24,579,000 »	24,000,938 25	9,076 09	31,904 34	
DIMINUTION. fr.		21,928 25		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		État-major, corps enseignant et solde des élèves.		
		État-major et employés du service intérieur.		
		1 commandant. fr. 5,000 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		1 directeur des études 2,500 »		
		2 examinateurs permanents. 7,000 »		
		1 instructeur 800 »		
		2 instructeurs adjoints 1,000 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 secrétaire. 2,625 »		
		1 dessinateur 5,500 »		
		1 aumônier. 2,500 »		
		1 médecin 800 »		
		1 mécanicien 2,500 »		
a.		1 préparateur de chimie 2,500 »		
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments 600 »		
		1 garde conservateur du matériel 560 »		
		1 conservateur des modèles 560 »		
		1 infirmier 600 »		
		1 portier 1,500 »		
		8 hommes de peine 4,800 »		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 »		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,553 »		
			46,425 50	
		Corps enseignant.		
		10 professeurs militaires. 9,800 »		
		8 — civils 45,500 »		
17	b.	13 répétiteurs militaires 9,200 »		
		1 — civils 1,500 »		
		3 maîtres militaires 5,000 »		
		5 — civils 9,900 »		
			76,900 »	
		Solde des élèves.		
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 89,724 50	233,600 »	
		École de guerre.		
		État-major et corps enseignant.		
		1 commandant. 1,500 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 professeurs civils 5,250 »		
d.		5 maîtres civils. 5,050 »		
		9 professeurs militaires 8,650 »		
		2 maîtres militaires 500 »		
		1 secrétaire. 600 »		
			20,550 »	
		A REPORTER. fr.	233,600 »	

1881.		CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.		POUR L'EXERCICE 1880.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
235,600 »		253,600 »	»	20,000 »	
235,600 »		253,600 »	»	20,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	255,600 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	753 »	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 »	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 »	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 »	
		54,900 »		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,600 »	
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		7,900 »		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	276,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
233,600 »	233,600 »	•	20,000 •	
42,800 »	42,800 »	•	»	
276,400 »	296,400 »	»	20,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		Personnel des établissements de l'artillerie.		
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,300 »	66,375 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 24,000 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir. 4,775 »		
		Matériel de l'artillerie.		
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,833 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 104,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		Manufacture d'armes.		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
20	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
		Achat de matériaux fr. 85,886 23		
		Salaire des ouvriers 258,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		524,686 23		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . fr. 20,000 »		
		504,686 23		
		Fonderie de canons.		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
e.		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		93,339 79		
		A REPORTER. fr. 844,428 11	66,375 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 .		66,375 .	.	.	
66,375 .		66,375 .	.	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 844,428 11	66,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,041,180 »	»
		160,351 89		
20 (suite).	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,107,555 »	1,107,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	66,575 »	66,575 »	»	»	
	1,041,180 »	1,041,180 »	»	»	
	1,107,555 »	1,107,555 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
21		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 302,695 .		
		Ouvrages de fortification 41,520 .		
		Ouvrages mixtes 13,260 .		
		————— 337,475 .		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 727,995 .		
		Ouvrages de fortification 88,562 .		
		Ouvrages mixtes 12,470 .		
		————— 829,025 .		
	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 .	1,460,000 .	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires ou indemnité de logement pour ces officiers généraux privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 .		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 .		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 .		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 12,500 .		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,460,000 .		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,460,000	1,460,000			
1,460,000	1,460,000			

DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.			
	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
Alost	2,850	"	"	2,850	"	"	5,350
Anvers (ville)	23,200	"	"	40,600	"	"	72,800
Anvers (enceinte) . . .	20,000	11,000	1,000	71,360	70,000	960	174,310
Anvers (camp retran- ché)	12,500	8,000	360	181,960	1,400	"	204,220
Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).	1,850	3,600	300	2,350	"	460	8,560
Anvers (Bas-Escaut) . .	4,300	4,020	6,200	6,425	2,562	9,500	33,007
Arlon	1,250	"	"	5,976	"	"	7,226
Ath	1,500	"	"	3,250	"	"	4,750
Audenarde	3,800	"	"	7,930	"	"	11,730
Beverloo	22,000	"	1,000	41,990	"	"	71,990
Bouillon	1,150	"	"	24,300	"	"	25,450
Brusschaet	4,550	"	480	2,100	"	"	7,100
Bruges	9,000	"	25	8,400	"	"	17,125
Bruxelles	30,825	"	"	66,318	"	"	97,143
Charleroi	"	"	"	670	"	"	670
Contich	1,000	"	150	"	"	"	1,150
Courtrai	700	"	"	3,100	"	"	3,800
Diest (ville)	2,240	5,050	140	3,880	"	"	11,360
— (citadelle)	1,260	400	290	300	2,850	1,550	6,650
Gand	20,000	"	150	24,000	450	"	44,600
Hasselt	3,000	"	35	4,500	"	"	7,535
Huy	1,000	"	"	"	"	"	1,000
Liège (ville)	13,000	"	700	15,957	"	"	27,657
— (citadelle)	6,500	2,100	900	7,143	"	"	16,443
— (Chartreuse)	2,500	1,700	300	5,950	"	"	10,450
Lierre	3,100	"	"	13,000	"	"	16,100
Louvain	11,500	"	"	17,121	"	"	28,621
Malines	8,500	"	"	42,500	"	"	51,000
Mariembourg	700	"	"	"	"	"	700
Menin	1,000	"	"	2,800	"	"	3,800
Mons	12,400	"	"	3,570	"	"	15,970
Namur (ville)	14,800	"	60	"	"	"	14,860
— (citadelle)	5,800	4,850	850	4,665	7,700	"	23,865
Ostende	3,100	"	100	9,340	"	"	12,540
Philippeville	1,500	"	"	5,500	"	"	7,000
Saint-Bernard	3,100	"	50	3,600	"	"	6,750
Saint-Nicolas	920	"	"	410	"	"	1,330
Saint-Trond	1,400	"	"	"	"	"	1,400
Termonde	4,700	800	200	10,990	3,600	"	20,290
Tirlemont	3,500	"	"	6,483	"	"	9,983
Tournai	12,000	"	"	12,500	"	"	24,500
Vilvorde	8,000	"	"	8,350	"	"	16,350
Wavre	1,000	"	"	1,085	"	"	2,085
Ypres	8,900	"	"	48,600	"	"	56,900
	302,695	41,520	13,260	727,993	88,562	12,470	1,166,800
		357,475			829,025		

1,460,000	1,460,000		
-----------	-----------	--	--

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
22	a.	CHAPITRE VIII.			
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
		Pain.			
		a) 14,426,285 rations de pain, à 18 centimes	fr. 2,598,751 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission	145,971 50		
			Reste.	fr. 2,450,760 "	
	b.	Viande.			
		b) 14,411,077 rations, à 52 centimes.	fr. 4,611,544 64		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission	259,504 64		
			4,352,040 "	6,802,800 "	
Fourrages en nature.					
25	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 65 c.	fr. 2,521,620 75			
	1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 50 c.	2,271,577 50			
		4,795,198 25	4,731,300 "		
	3,042,640 c)				
	A DÉDUIRE, pour chevaux manquants.	61,898 25			
		Reste.	fr. 4,731,300 "		
		A REPORTER	fr. 11,554,100 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																										
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																											
					a) Décomposition de ces rations . . .<table><tr><td>Infanterie</td><td>9,333,415</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,868,000</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>178,120</td></tr><tr><td colspan="2">14,960,985</td></tr></table><table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>42,400</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>29,300</td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,100</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>400</td></tr><tr><td>119,700</td><td>415,000</td></tr><tr><td colspan="2">554,700</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td></tr><tr><td colspan="2">14,426,285</td></tr></table>	Infanterie	9,333,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,000	Génie	507,350	Bataillon d'administration . . .	178,120	14,960,985		JOURNÉES		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	Cavalerie	42,400	Artillerie	29,300	Génie	3,100	Bataillon d'administration . . .	400	119,700	415,000	554,700		RESTE		14,426,285									
Infanterie	9,333,415																																														
Cavalerie	2,073,200																																														
Artillerie	2,868,000																																														
Génie	507,350																																														
Bataillon d'administration . . .	178,120																																														
14,960,985																																															
JOURNÉES																																															
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																														
Infanterie	44,000																																														
Cavalerie	42,400																																														
Artillerie	29,300																																														
Génie	3,100																																														
Bataillon d'administration . . .	400																																														
119,700	415,000																																														
554,700																																															
RESTE																																															
14,426,285																																															
6,802,800		6,792,294 50	10,505 50		b) Décomposition de ces rations . . .<table><tr><td>Infanterie</td><td>9,333,415</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,868,000</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>178,120</td></tr><tr><td colspan="2">14,960,985</td></tr></table><table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th>Le 1/6 des journées des enfants de troupe.</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th><th></th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td><td>251,100</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>42,400</td><td>73,700</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>29,300</td><td>73,500</td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,100</td><td>11,500</td></tr><tr><td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td><td>400</td><td>4,600</td></tr><tr><td>119,700</td><td>415,000</td><td>15,208</td></tr><tr><td colspan="2">549,908</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td></tr><tr><td colspan="2">14,411,077</td></tr></table>	Infanterie	9,333,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,000	Génie	507,350	Bataillon d'administration . . .	178,120	14,960,985		JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie	44,000	251,100	Cavalerie	42,400	73,700	Artillerie	29,300	73,500	Génie	3,100	11,500	Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	4,600	119,700	415,000	15,208	549,908		RESTE		14,411,077	
Infanterie	9,333,415																																														
Cavalerie	2,073,200																																														
Artillerie	2,868,000																																														
Génie	507,350																																														
Bataillon d'administration . . .	178,120																																														
14,960,985																																															
JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.																																													
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																														
Infanterie	44,000	251,100																																													
Cavalerie	42,400	73,700																																													
Artillerie	29,300	73,500																																													
Génie	3,100	11,500																																													
Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	4,600																																													
119,700	415,000	15,208																																													
549,908																																															
RESTE																																															
14,411,077																																															
4,731,300		4,731,020 05		19,720 05	c) Décomposition de ces rations . . .<table><tr><th colspan="2">CHEVAUX</th><th colspan="2">RATIONS</th></tr><tr><th>de grosse cavalerie.</th><th>de cavalerie légère</th><th>fortes.</th><th>légères.</th></tr><tr><td>Chasseurs et lanciers</td><td>4,110</td><td>"</td><td>1,500,150</td></tr><tr><td>Guides</td><td>"</td><td>500,050</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>39</td><td>1,028,208</td><td>14,253</td></tr><tr><td>4,187</td><td>4,149</td><td>1,528,258</td><td>1,514,383</td></tr><tr><td colspan="2">8,336</td><td colspan="2">3,042,640</td></tr></table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère	fortes.	légères.	Chasseurs et lanciers	4,110	"	1,500,150	Guides	"	500,050	"	Artillerie	39	1,028,208	14,253	4,187	4,149	1,528,258	1,514,383	8,336		3,042,640															
CHEVAUX		RATIONS																																													
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère	fortes.	légères.																																												
Chasseurs et lanciers	4,110	"	1,500,150																																												
Guides	"	500,050	"																																												
Artillerie	39	1,028,208	14,253																																												
4,187	4,149	1,528,258	1,514,383																																												
8,336		3,042,640																																													
11,534,100		11,543,314 55	10,505 50	19,720 05																																											

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,534,100 "	"
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 "		
		35,000 — à une — 15 — 825,000 "		
		549,000 "		
		<i>Fournitures appartenant aux communes.</i>		
	b.	δ) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 120,000 "		
24		<i>Fournitures appartenant à l'État.</i>		
	c.	e) 549,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 10,991 70	713,000 "	"
		<i>Dépenses diverses.</i>		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 3,008 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couettes de fer et de bois 30,000 "		
		33,008 30		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 40,000 "		
		Cavalerie. 40,000 "		
25		Artillerie. 12,000 "		
		Génie. 1,900 "		
		Bataillon d'administration 100 "		
		100,000 "		
		A REPORTER. fr. 12,347,100 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																					
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																						
11,554,100 »	11,543,514 55	10,505 50	19,720 05		<table><tr><td colspan="2"></td><td>JOURNÉES.</td></tr><tr><td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td><td>Infanterie</td><td>9,333,415</td></tr><tr><td>Cavalerie.</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,868,900</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>14,960,985</td></tr><tr><td colspan="2">A déduire les journées de marche</td><td>119,700</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE.</td><td>14,841,285</td></tr><tr><td colspan="3">36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 363 jours d'occupation</td><td>13,215,000</td><td>journées.</td></tr><tr><td colspan="3">A déduire 1/10 pour non-occupation.</td><td>1,521,500</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="3">RESTE.</td><td>11,693,500</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="3">b) Fournitures appartenant aux communes</td><td>2,400,000</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="3">c) — — à l'État</td><td>549,585</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td colspan="2">TOTAL ÉGAL. 14,841,285</td></tr></table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie	9,333,415	Cavalerie.	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL.		14,960,985	A déduire les journées de marche		119,700	RESTE.		14,841,285	36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 363 jours d'occupation			13,215,000	journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation.			1,521,500	»	RESTE.			11,693,500	»	b) Fournitures appartenant aux communes			2,400,000	»	c) — — à l'État			549,585	»				TOTAL ÉGAL. 14,841,285	
		JOURNÉES.																																																								
a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie	9,333,415																																																								
	Cavalerie.	2,073,200																																																								
	Artillerie	2,868,900																																																								
	Génie	507,350																																																								
	Bataillon d'administration	178,120																																																								
TOTAL.		14,960,985																																																								
A déduire les journées de marche		119,700																																																								
RESTE.		14,841,285																																																								
36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 363 jours d'occupation			13,215,000	journées.																																																						
A déduire 1/10 pour non-occupation.			1,521,500	»																																																						
RESTE.			11,693,500	»																																																						
b) Fournitures appartenant aux communes			2,400,000	»																																																						
c) — — à l'État			549,585	»																																																						
			TOTAL ÉGAL. 14,841,285																																																							
715,000 »	715,358 87	»	558 87																																																							
100,000 »	100,000 »	»	»																																																							
12,347,100 »	12,358,873 42	10,505 50	20,078 92																																																							

403

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,347,100 »	»
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 105,000 »	110,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 $\frac{1}{2}$ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 468,600 »		
	a.	142 — de guides, à 1,150. . . 163,300 »		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 72,450 »		
		126 — de trait — , à 825. . . 105,950 »		
29		808,300 »	818,300 »	»
		757		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	15,458,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	12,347,100 »	12,350,673 42	10,505 50	20,078 92	
	110,000 »	110,000 »	»	»	
	65,000 »	65,000 »	»	»	
	118,000 »	118,000 »	»	»	
	818,500 »	818,500 »	»	»	
	15,458,400 »	15,467,975 42	10,505 50	20,078 92	
DIMINUTION fr.			9,575 42		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IX.			
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
		Traitements de non-activité.			
		1° Pour motifs de santé.			
		1 Colonel à	6,575 . 6,575 »		
		7 Majors, à	4,125 . 28,875 »		
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850 . 54,200 »		
		8 — de 2 ^e — , à	2,550 . 20,400 »		
		8 — de 3 ^e — , à	2,560 . 7,080 »		
		3 Lieutenants, à	1,800 . 5,400 »		
		2 Sous-lieutenants, à	1,575 . 5,150 »		
		50	TOTAL	105,480 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	527 40	
				104,952 60	
		2° Par mesure d'ordre.			
		5 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900 . 5,700 »		
	a.	5 — de 2 ^e — , à	1,700 . 6,100 »		
		4 — de 3 ^e — , à	1,575 . 6,500 »		
		7 Lieutenants, à	1,200 . 8,400 »		
		2 Sous-lieutenants, à	1,050 . 2,100 »		
		19	TOTAL	27,600 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	158 »	
				27,462 »	
50		5° Employés civils.			
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	5,500 »	145,000 »	
		4			
		59			
		Honoraires.			
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,085 40		
		Frais de représentation.			
51	"	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	20,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		165,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ART. CLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 .		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 .		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 .		
		110,460 .		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 .	110,460 .	540 .
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	110,460 .	540 .
53		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	a.	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,945 .	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr	14,945 .	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000 »		111,000 »	»	»	
111,000 »		111,000 »	»	»	
14,945 »		14,958 85	»	13,85	
14,945 »		14,958 85	»	13,85	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	366	Administration centrale	523,000	150,000
II.	368	États-majors.	1,457,000	"
III.	376	Service de santé des hôpitaux	1,152,200	"
IV.	378	Solde des troupes	24,579,000	"
V.	396	Académie militaire.	276,400	"
VI.	400	Établissements et matériel de l'artillerie	1,107,555	"
VII.	404	Matériel du génie	1,460,000	"
VIII.	406	Pain, viande, fourrages et autres allocations	15,458,400	"
IX.	412	Traitements divers et honoraires	165,000	"
X.	414	Pensions et secours.	110,460	540
XI.	46.	Dépenses imprévues	14,945	"
TOTAUX. fr.			44,105,960	150,540

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
	473,000 »	473,000 »	»	»	
	1,457,000 »	1,457,479 40	»	479 40	
	1,152,300 »	1,008,405 10	143,794 90	»	
	24,579,000 »	24,600,928 25	»	21,928 25	
	276,400 »	206,400 »	»	20,000 »	
	1,107,555 »	1,107,555 »	»	»	
	1,460,000 »	1,460,000 »	»	»	
	13,458,400 »	13,467,973 42	»	9,573 42	
	165,000 »	165,000 »	»	»	
	111,000 »	111,000 »	»	»	
	14,945 »	14,058 83	»	13 85	
	44,254,500 »	44,162,700 »	143,794 90	51,994 90	
AUGMENTATION . . . fr.			91,800 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR 1881.

ANNEXE N° 1.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1879 jusqu'au 31 décembre 1879.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension
				Ans.	Mois.	Jours			
1879.									
21 avril .	De Troyer, P. J. . . .	Employé principal de 5 ^{me} classe.	65	41	8	20	Grand âge	1,877 92	1,205 »
18 mai .	Godefroy J.	Garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	42	11	20	Id.	4,000 »	2,641 »
5 juillet .	Lacrette, L.	Chef de bureau au Ministère de la Guerre.	69	48	6	11	Id.	5,000 »	3,555 »
id.	Wouters, A.	Id.	68	45	4	»	Id.	5,860 »	2,575 »
15 sept. .	Galbrecht, C. F. . . .	Portier consigne	69	45	10	»	Id.	593 54	595 »
27 oct. .	Carpentier, P. A. J. . .	Agent de casernement. . .	66	12	2	15	Grand âge et infirmités	250 »	125 »
TOTAL.fr.									10,270 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1879 jusqu'au 31 décembre 1879.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
115	158	Vander Wée, J.-B.-F. .	20 déc. 1878.	Décès	421 »	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1879. — 170 pensions inscrites . .fr. 215,046 120 pensions éteintes. . .fr. 116,215 50 — restant à servir.fr. 96,831
116	149	Waltrin, J.-B.-J. . . .	30 déc. 1878.	Id.	841 »	
117	62	Vapder Poorten, H. . .	19 janvier 1879.	Id.	150 »	
118	125	De Pourck, L.-F. . . .	27 avril 1879.	Id.	1,807 »	
119	93	Dubar, E.-J.-J.	27 mai 1879.	Id.	1,728 »	
120	79	Barrat, W.-J.	15 sept. 1879.	Id.	1,237 »	
TOTAL.fr.					6,184 »	